



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/ONG/2  
PARIS, le 20 mars 2009  
Original français/anglais

Point 44 de l'ordre du jour provisoire

## COMITÉ SUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

### RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, LES FONDATIONS ET AUTRES INSTITUTIONS SIMILAIRES

#### ADMISSIONS ET RENOUVELLEMENTS DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### Résumé

Conformément aux *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales* adoptées par la Conférence générale lors de sa 28<sup>e</sup> session et modifiées lors de ses 31<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> sessions ; et aux *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires* adoptées par la Conférence générale lors de sa 26<sup>e</sup> session et amendées lors de ses 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> sessions ; et en prolongement du document 181 EX/44 et plus particulièrement de ses paragraphes 4 à 8, le Directeur général soumet ses décisions concernant l'admission aux relations opérationnelles avec l'UNESCO de **11** ONG (Partie I) et le renouvellement des relations officielles avec **2** fondations (Partie IV); ses recommandations concernant l'admission aux relations formelles d'association de **3** ONG (Partie II) ; le renouvellement des relations statutaires entre l'UNESCO et **6** ONG en relations formelles d'association ; **42** ONG et réseaux admis aux relations formelles de consultation (Partie III).

**PARTIE I / PART I**

**ONG ADMISES AUX RELATIONS OPÉRATIONNELLES  
NGOs ADMITTED TO OPERATIONAL RELATIONS**

**FICHES INDIVIDUELLES  
INDIVIDUAL FACT SHEETS**

ACADEMY FOR EDUCATIONAL DEVELOPMENT (AED)

HUMANITÉ NOUVELLE

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA DOCUMENTATION ET LA CONSERVATION DES  
ÉDIFICES, SITES ET ENSEMBLES URBAINS DU MOUVEMENT MODERNE (DOCOMOMO  
INTERNATIONAL)

COMMUNAUTÉ AFRICAINE DE CULTURE (CAC)

CONSEIL DE LA JEUNESSE PLURICULTURELLE – INTERNATIONAL (COJEP  
INTERNATIONAL)

EUROPEAN DYSLEXIA ASSOCIATION (EDA)

FRIENDSHIP AMBASSADORS FOUNDATION (FAF)

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR POLITICAL SCIENCE STUDENTS (IAPSS)

INTERNATIONAL CONFERENCE VOLUNTEERS (ICVOLUNTEERS – ICVolontaires)

EIFL.NET

WORLD FEDERATION OF TOURIST GUIDES ASSOCIATIONS (WFTGA)

## Academy for Educational Development (AED)

**Année de création:** 1961

**Siège :**

1825 Connecticut Ave., NW  
Washington, D.C. 20009-5721  
(États-Unis d'Amérique)

Téléphone : (1) 202-884-8000  
Télécopie : (1) 202-884-8400  
Mél : [smoseley@aed.org](mailto:smoseley@aed.org)  
Site Web : [www.aed.org](http://www.aed.org)

**Buts :** Fondée en 1961, l'Academy for Educational Development (AED) est une organisation indépendante sans but lucratif vouée à la solution de problèmes sociaux critiques et au développement de la capacité d'autonomie des personnes, des communautés et des institutions. Elle a pour buts : de stimuler, découvrir, développer, favoriser, coordonner, planifier, améliorer et encourager sous tous leurs aspects l'enseignement et l'éducation, et le fonctionnement des établissements d'enseignement, par la prestation d'avis et de services consultatifs et autres services de valorisation ; de mener et d'appuyer la recherche, l'étude et l'expérimentation portant sur les méthodes permettant d'améliorer tous les aspects de l'enseignement et de l'éducation et le fonctionnement des établissements d'enseignement ; de collecter, de compiler, d'échanger, de mettre en forme, d'interpréter, de publier et de diffuser sans but lucratif des savoirs et des informations sur les méthodes permettant de perfectionner tous les aspects du fonctionnement des établissements d'enseignement.

**Représentativité géographique :** Siège à Washington, et bureaux à Boston, New York et près de 60 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Eurasie, d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. AED compte dans le monde près de 2 000 collaborateurs, à quoi s'ajoutent des consultants et des institutions en collaboration.

**Structure interne :** AED est dirigée par un Conseil d'administration bénévole, composé de 12 à 18 membres élus chaque année à la réunion annuelle des membres et du Président de l'Academy. Le Conseil d'administration tient trois réunions plénières par an. Il comporte actuellement quatre comités permanents ; Comité exécutif ; Comité des rémunérations ; Comité d'audit ; et Comité des candidatures et de la gouvernance. Ces comités se réunissent au moins deux fois par an.

**Activités :** L'Academy est active dans tous les grands domaines de la valorisation des êtres humains, s'occupant surtout d'améliorer l'éducation, la santé, et les chances économiques des plus désavantagés aux États-Unis et dans les pays en développement du monde entier. En collaboration avec ses partenaires locaux et nationaux, elle favorise les résultats viables en traitant de manière concrète et approfondie les problèmes sociaux et économiques. AED exécute plus de 250 programmes bénéficiant à des habitants des 50 États des États-Unis et de plus de 150 pays.

**Ressources financières :** Principale source de revenus : dons et subventions pour des études et des projets. Autres sources : placements, contributions à destination restreinte et autres.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération antérieure d'AED avec l'UNESCO a pris notamment les formes exposées ci-après. AED : est membre du Groupe de travail sur l'éducation pour tous et partenaire actif du mouvement de l'EPT ; fournit un appui technique au Rapport mondial de suivi sur l'EPT ; collabore au Portail mondial de l'éducation, outil informatique conçu pour soutenir enseignants et éducateurs dans le monde entier. Des pourparlers portent sur de nouvelles possibilités de coopération, avec l'Institut international de planification (IIEP) pour l'élaboration d'un modèle de simulation liant le système éducatif au marché du travail, et avec le Secteur de la communication et de l'information dans le domaine Informatique et éducation.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

## HUMANITÉ NOUVELLE

**Date de création :** 1994

**Siège :**

Via Valle della Noce 16/6  
00046 Grottaferrata (Rome)  
(Italie)

Téléphone : +39 06 941 0968  
Télécopie : +39 06 941 0972  
Mél : [newhumanity@focolare.org](mailto:newhumanity@focolare.org)  
Site Web : [www.new-humanity.org](http://www.new-humanity.org)

**Buts :** Contribuer à réaliser l'unité de la famille humaine, dans l'entier respect de l'identité de chacune de ses composantes ; diffuser l'idée du monde uni, en mettant en œuvre entre ses membres l'esprit de fraternité universelle proclamée par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour bâtir la paix à tous les niveaux, elle contribue à tisser des relations basées sur le respect réciproque et le dialogue. Elle encourage la science et les arts.

**Représentativité géographique :** Humanité nouvelle a des bureaux dans 44 pays de toutes les régions et compte 31 membres : 4 ONG internationales, 3 ONG nationales, 24 personnes physiques, et s'appuie sur un réseau de 142 000 volontaires, présents sur les 5 continents.

**Structure interne :** L'Assemblée générale qui réunit les organes centraux et les représentants des ONG affiliées se tient chaque année. Le Conseil d'administration détermine la politique générale.

**Activités :** Projets de développement initiés par des groupes locaux : formation professionnelle, microprojets, aide humanitaire d'urgence ; projet sanitaire en Afrique ; projets de scolarisation des enfants ; parrainages de 13 500 enfants ; projets d'aide à la réinsertion pour les populations démunies, etc. Actions d'éducation, de formation, et de sensibilisation ; rencontres, manifestations artistiques et sportives ; publications.

**Ressources financières :** Cotisations et dons des membres ; subventions éventuelles et contributions accordées par des personnes morales, organismes nationaux et internationaux ; libéralités éventuelles, donations, legs et héritages ; produits d'activité connexes.

**Coopération avec l'UNESCO :** En 1995, le Genfest réunissant 14 000 jeunes à Rome, patronné par l'UNESCO, a été une contribution à l'Année internationale de la tolérance. En 2001, le colloque sur « l'économie de communion » (patronage de l'UNESCO) a apporté sa contribution au programme MOST. Le congrès « Sportmeet » en Italie, en 2005, a réuni des athlètes et experts qui abordent le sport comme instrument pour l'éducation à la paix (patronage de l'UNESCO). Contribution à une publication pédagogique élaborée par l'UNESCO et le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour lutter contre le racisme, la xénophobie, et les discriminations (2003). Collaboration avec la Division de la Société de l'Information pour l'accès aux TIC dans le programme Space for Science de l'ESA avec le projet « Act now ». CLT a participé à plusieurs de leurs activités, dont une reliant plusieurs villes par satellite avec l'intervention des jeunes. SHS recommande l'établissement de relations opérationnelles avec Humanité nouvelle et souligne le sérieux de ses activités, les liens entre ses objectifs et certaines activités du Secteur et en conséquence, la possibilité d'engager des activités conjointes. Le programme MOST entretient depuis 2001 des contacts réguliers avec l'ONG et projetait d'organiser un colloque en 2008 sur le thème de l'économie solidaire, ce qui s'inscrit dans les efforts de SHS pour lutter contre la pauvreté et pour le développement social.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA DOCUMENTATION ET LA CONSERVATION  
DES ÉDIFICES, SITES ET ENSEMBLES URBAINS DU MOUVEMENT MODERNE  
DOCOMOMO INTERNATIONAL**

**Date de création :** 1988

**Siège :**

Institut Français d'Architecture  
Palais de la Porte Dorée  
293 av. Daumesnil, 75012  
Paris (France)

Téléphone : (33) 1 58 51 52 65  
Télécopie : (33) 1 58 51 52 20  
Mél : [docomomo@citechailot.org](mailto:docomomo@citechailot.org)  
Site Web : [www.docomomo.com](http://www.docomomo.com)

**Buts :** Œuvre pour la documentation et la conservation des édifices et sites du mouvement moderne et développe de nombreuses activités dédiées à la connaissance et la sauvegarde des sites et de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

**Représentativité géographique :** DOCOMOMO est un réseau constitué de 2000 membres, architectes, universitaires, étudiants, chercheurs et spécialistes en préservation architecturale, qui œuvrent dans le monde entier pour sauvegarder le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, et regroupe plus de 45 sections nationales ou régionales en Europe, Asie, Amérique, Caraïbes, Océanie.

**Structure interne :** Dirigée et administrée par un Bureau composé de 4 membres élus par l'assemblée du Conseil de DOCOMOMO International qui se réunit tous les deux ans.

**Activités :** Stimuler l'intérêt du grand public, des professions et de la communauté éducative, et des autorités pour l'architecture moderne ; encourager la publication d'ouvrages, de brochures et de monographies, coordonner la réalisation d'inventaires sur le patrimoine bâti ; promouvoir le développement de techniques de conservation et de restauration appropriées et s'opposer, par des campagnes de sauvegarde, à la défiguration et la destruction d'œuvres importantes.

**Ressources financières :** Cotisations internationales ; subventions de l'État, des régions, des départements, des communes, et de toutes institutions nationales et internationales.

**Coopération avec l'UNESCO :** DOCOMOMO entretient depuis 15 ans des relations suivies avec le Centre du patrimoine mondial (CPM) et a participé à la réflexion engagée par le CPM sur le choix des critères de sélection des édifices modernes inscrits sur la liste du patrimoine mondial. En 1997, DOCOMOMO a fourni un rapport (« Le mouvement moderne et la liste du patrimoine mondial ») visant à affiner les critères de sélection des sites et édifices du XX<sup>e</sup> siècle. Au début de 2001, le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et DOCOMOMO ont lancé un programme conjoint d'identification, de documentation et de promotion du patrimoine bâti des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles : le *Programme « Patrimoine moderne »*, qui a pour objet principal de sensibiliser au patrimoine architectural, à l'urbanisme et au paysagisme de l'ère moderne, qui sont particulièrement vulnérables du fait que les protections juridiques sont faibles, et qu'ils ne sont pas hautement appréciés du grand public. Il était vu comme essentiel de mieux comprendre l'importance du Patrimoine moderne, d'en encourager le classement ou l'inscription, d'étudier les possibilités, et de fixer des critères de sélection et d'évaluation. Aussi un cadre a-t-il été élaboré, après cinq réunions régionales qui ont permis d'obtenir des avis de spécialistes sur la question, organisées par le WHC et réalisées avec ICOMOS et DOCOMOMO. Cette dernière joue un rôle de plus en plus important pour l'évaluation des sites du patrimoine moderne que l'on cherche à faire inscrire sur la Liste du patrimoine mondial.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

## COMMUNAUTÉ AFRICAINE DE CULTURE CAC

**Date de création :** 2005

**Siège :**

25 bis, rue des Écoles  
75005 Paris  
(France)

Téléphone : (33) 1 43 54 15 88  
Télécopie : (33) 1 43 25 96 67  
Mél : [presaf@club-internet.fr](mailto:presaf@club-internet.fr)

**Buts :** La CAC est la nouvelle appellation de la Société africaine de culture (SAC) qui a joué un rôle important dans la conception et la diffusion de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) et la Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux (1978). La CAC vise à promouvoir la solidarité entre intellectuels, écrivains et artistes africains de la diaspora ; valoriser les expressions culturelles, artistiques et la production intellectuelle de l'Afrique et de sa diaspora ; promouvoir la coopération et le dialogue interculturel en vue de la promotion de la paix.

**Représentativité géographique :** La CAC a son siège à Paris et des sections en Afrique et hors du continent.

**Structure interne :** La CAC est administrée par un Conseil d'administration (CA) élu par l'Assemblée générale (composée de tous les membres de l'association). Le CA élit un Bureau (composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier), qui exécute les décisions du CA et prend toutes décisions utiles à la réalisation des objectifs de la CAC.

**Activités :** Succédant à la SAC créée en 1956, la CAC a organisé et soutenu un certain nombre d'activités et a publié différents documents dont la revue *Présence Africaine*. Parmi ses activités : une conférence sur le mouvement Présence Africaine et en particulier sur ses rapports avec les intellectuels français du début du XX<sup>e</sup> siècle ; organisation d'une exposition sur le 1<sup>er</sup> Congrès international des écrivains et artistes noirs (1956), 2007, Saint-Malo ; participation à la 5<sup>e</sup> édition du Festival panafricain de musique, Brazzaville, 2007 ; participation à la Conférence consultative régionale « Union africaine/diaspora africaine » en Europe, 2007, Paris.

**Ressources financières :** Cotisations versées par ses membres, subventions ou dons, produits ou revenus de biens ou valeurs possédés, contributions variées d'OIG, ONG, OING, gouvernements, collectivités locales.

**Coopération avec l'UNESCO :** Édition conjointe de l'Histoire générale de l'Afrique. Le Département Afrique (AFR) et CLT ont organisé conjointement avec la CAC la célébration, à la Sorbonne et à l'UNESCO, en 2006, du Cinquantenaire du premier Congrès international des écrivains et artistes noirs (Résolution 33 C/63), qui a rassemblé des personnalités du Congrès de 1956 et a permis de riches débats. AFR coopère avec la CAC dans la publication des Actes du colloque et poursuivra sa coopération pour les activités autour du centenaire de la naissance d'Alioune Diop (2010). La CAC sera aussi associée à la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> décennie de l'éducation en Afrique, notamment en ce qui concerne la mise en évidence des liens entre culture et éducation, conformément à la décision du Sommet des Chefs d'État et gouvernement de l'Union africaine (2006). Compte tenu des objectifs communs à la CAC et à l'UNESCO, de l'existence d'activités de coopération, des possibilités que pourrait offrir la mise en synergie des réseaux des deux organisations, AFR et CLT recommandent l'établissement de relations opérationnelles.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

**CONSEIL DE LA JEUNESSE PLURICULTURELLE – INTERNATIONAL  
COJEP International**

**Date de création :** 2006

**Siège :**

26, rue des Carmes  
67100, Strasbourg  
(France)

Téléphone : (33-3) 88 84 49 30  
Télécopie : (33-3) 88 34 75 94  
Mél : [cojep@cojep.com](mailto:cojep@cojep.com)  
Site Web : <http://www.cojep.com>

**Buts :** COJEP œuvre pour les objectifs suivants : promouvoir l'amélioration et le développement des relations et des échanges interculturels, intercommunautaires et interethniques dans l'Union européenne et dans le monde ; promouvoir une citoyenneté européenne favorisant l'unité dans la diversité culturelle ; promouvoir et défendre des politiques de jeunesse au sein de l'Europe ; œuvrer pour une Europe sociale et multiculturelle ; agir pour l'égalité des droits, la libre circulation, le droit et l'accès au travail, le droit d'établissement et de vote des immigrés ; lutter contre toutes formes de racisme, de xénophobie, de violence, d'intolérance et de discrimination.

**Représentativité géographique :** COJEP est présente dans 14 pays d'Europe et des Balkans.

**Structure interne :** COJEP International est administré par un Conseil d'administration élu pour 3 ans. Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an. Le Bureau exécutif est composé du Président, des vice-présidents, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, du trésorier et du porte-parole ; il assure le bon fonctionnement de l'organisation et gère ses activités.

**Activités :** Faire des études et des recherches sur les thèmes liés à la jeunesse, aux femmes, à l'environnement, au développement durable et à la solidarité internationale en Europe et dans le monde ; organiser des actions dans le domaine de la jeunesse, des droits des femmes, de la sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité internationale en Europe et dans le monde. COJEP organise des réunions, des conférences et des rencontres internationales sur la jeunesse et d'autres thèmes dans différents pays, des formations, des campagnes de citoyenneté, réalise et distribue des publications.

**Ressources financières :** Les ressources se composent des cotisations annuelles des associations membres ; des dons et legs ; des revenus provenant de l'activité de COJEP International et des rétributions pour services rendus ; de toutes autres ressources ou subventions.

**Coopération avec l'UNESCO :** COJEP soutient le projet de l'Alliance des Civilisations et organise beaucoup d'événements en faveur de la jeunesse. Un colloque a été organisé conjointement à l'UNESCO le 18 janvier 2007 sur le thème : « La montée de l'islamophobie en Europe, nouvel enjeu dans la lutte contre le racisme et les discriminations ». La collaboration avec le Secteur de la culture (CLT) a toujours été très positive. COJEP a organisé une réunion de travail avec des représentants du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) afin d'explorer des voies de coopération, et participe aux travaux de la Commission programmatique mixte jeunesse du Comité de liaison ONG-UNESCO.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

## EUROPEAN DYSLEXIA ASSOCIATION (EDA)

**Date de création:** 1988

### Centre d'administration

c/o K.Bruenger  
38, Neckarhalde  
72070 Tübingen  
(Allemagne)

Téléphone : (49) 707142437  
Télécopie : (49)  
Mél : [ka.battip@Web.de](mailto:ka.battip@Web.de)  
Site Web : [www.dyslexia.eu.com](http://www.dyslexia.eu.com)

**Buts :** Enregistrée légalement en Belgique, l'European Dyslexia Association (EDA) est une organisation sans but lucratif, dont les objectifs sont les suivants : promouvoir et susciter un soutien particulier aux enfants, aux adolescents et aux adultes et aider leur intégration éducative, sociale, professionnelle et culturelle ; promouvoir tout type d'intervention avec la coopération des parents, des enseignants et d'autres professionnels et spécialistes, selon une démarche pluraliste et polyvalente, en faveur des personnes présentant des difficultés d'apprentissage spécifique dont les difficultés de lecture, d'orthographe, d'écriture et de calcul ; publier des informations et échanger des publications entre associations membres ; encourager toutes recherches sur l'étiologie, la prévention, le diagnostic et les thérapies ; analyser les services assurés par les pays européens, et les systèmes régissant la scolarisation des enfants présentant des difficultés d'apprentissage spécifiques dans ces pays, et en mener l'étude comparative ; coopérer à l'échelle mondiale avec d'autres organisations ayant les mêmes objectifs ; organiser des séminaires, des conférences et des congrès ; publier des brochures d'information et lever des fonds.

**Représentativité géographique :** 41 associations membres dans 26 pays d'Europe. Les membres actifs sont soit les associations nationales de la dyslexie, soit d'autres associations sans but lucratif s'occupant de la dyslexie, et les membres adhérents d'autres organisations s'intéressant à la dyslexie.

**Structure interne :** L'Assemblée générale, qui se tient tous les deux ans, décide des orientations et des politiques de l'Association. Elle est composée de tous les membres actifs (associations qui sont membres fondateurs, et membres associés ayant demandé leur admission), les membres adhérents (associations) pouvant y assister à titre consultatif. L'Association est dirigée par un Conseil d'administration qui se réunit trois ou quatre fois par an. Il est composé d'au moins cinq membres (dont un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier) de nationalité différente, élus tous les quatre ans. Le Conseil d'administration est investi des pleins pouvoirs de gestion et d'administration, à l'exception des fonctions imparties à l'Assemblée générale.

**Activités :** L'EDA a été fondée pour partager l'information sur la dyslexie et les manières dont on y répond dans les différents pays d'Europe. Dans la poursuite de cet objectif, elle organise diverses conférences et réunions sur des thèmes liés à la dyslexie, par exemple *Multilinguisme et dyslexie* (2005) à Chypre et la deuxième *Conférence paneuropéenne sur la dyslexie (2007)* à Luxembourg. L'EDA est membre à part entière du Forum européen des personnes handicapées (FEPH) de Bruxelles.

**Ressources financières :** Principale source de revenus : cotisations.

**Coopération avec l'UNESCO :** Des possibilités de coopération avec l'EDA existent pour des projets tels que le recensement en Europe des pratiques optimales de soutien à l'apprentissage des enfants présentant une dyslexie : il permettra de faire le point actuel des pratiques optimales en Europe, où existe une longue tradition d'aide aux enfants présentant une dyslexie, ces pratiques pourraient ensuite être étendues à d'autres régions du monde en coopération avec l'UNESCO.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

**FRIENDSHIP AMBASSADORS FOUNDATION  
FAF**

**Date de création:** 1973

**Siège :**

299 Greenwich Avenue,  
Greenwich, CT  
06830  
(États-Unis d'Amérique)

Téléphone : 1 (203) 542 0652  
Télécopie : 1 (203) 542 0661  
Mél : [friendlyam@faf.org](mailto:friendlyam@faf.org)  
Site Web : [www.faf.org](http://www.faf.org)

**Buts :** La Friendship Ambassadors Foundation [Fondation des ambassadeurs de l'amitié] encourage les échanges interculturels qui réduisent les tensions, développent la compréhension mutuelle, la coopération, la réconciliation, et les possibilités d'authentiques rencontres de cultures, ainsi que l'émancipation des jeunes. La FAF croit aussi que le tourisme culturel peut être une ressource pour les collectivités locales qui veulent parvenir à la croissance et au développement durables et dirigés à l'échelon local, car il donne des moyens d'action aux jeunes.

**Représentativité géographique :** Bureaux aux États-Unis et en Hongrie. Programmes en République tchèque, en Allemagne, en Italie, en France, en Chine, dans les pays baltes et en Polynésie. Au cours de ses 35 ans d'existence, la fondation a travaillé dans presque tous les pays du monde.

**Structure interne :** Le Conseil d'administration se réunit tous les mois ; c'est lui qui contrôle toutes les décisions définitives pour la fondation.

**Activités :** Programmes d'échanges culturels et de Paix par les arts dans le monde entier. L'Assemblée mondiale de la jeunesse, manifestation annuelle gratuite à l'Organisation des Nations Unies, destinée aux dirigeants de mouvements de jeunesse du monde qu'intéressent les carrières de la société civile et le concours aux buts et initiatives d'ordre général aux Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; l'Orchestre symphonique des jeunes pour les Nations Unies, qui groupe des jeunes (de 13 à 18 ans) désireux de partager leurs talents musicaux pour appuyer des programmes de services et de bénévolat dans des régions qui ont besoin de soutien, d'interventions thérapeutiques et de développement, surtout par les savoirs acquis grâce aux programmes des Nations Unies en faveur des jeunes ou à la suite d'appels à soutenir les jeunes procédant de la poursuite des OMD. Les activités de la Fondation sont axées sur les programmes culturels et sociaux, avec une orientation particulière vers la jeunesse, ciblée dans ses programmes

**Ressources financières :** Les projets de la fondation bénéficient du soutien de diverses organisations diplomatiques ou éducatives, d'entreprises et organisations communautaires, notamment de gouvernements, de l'ONU et de l'UNESCO, de grandes sociétés, de fondations homologues, d'associations et d'universités du monde entier.

**Coopération avec l'UNESCO :** La FAF entretient des relations avec l'UNESCO depuis 1999, date à cette dernière elle a signé un accord de partenariat pour l'Année internationale de la culture de la paix, saluant la première session de la série de séminaires de la FAF pour la réconciliation des jeunes des Balkans (tenue à Plovdiv et Bulgarie en août 2000) comme événement phare de cette initiative de l'UNESCO. La deuxième session de cette série a également été jugée par l'UNESCO comme s'inscrivant dans ce mouvement. Le Bureau de la planification stratégique a recommandé de poursuivre ces relations officielles comme la FAF le demande. Les activités de la fondation concourent directement à la promotion des objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010. En encourageant les échanges interculturels entre jeunes de différentes régions du monde, elles concourent également à la réalisation des travaux de l'UNESCO en faveur de la paix, de la

compréhension mutuelle et de la cohésion sociale par le biais du dialogue interculturel. En outre, cette fondation a régulièrement œuvré au service des « défenses de la paix à élever dans l'esprit des hommes », selon la conception de l'UNESCO.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

## INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR POLITICAL SCIENCE STUDENTS IAPSS

**Date de création:** 2004

**Siège :**

Kardeljjeva Ploščad 1,  
1000 Ljubljana  
(Slovénie)

Téléphone : +386 1 5805388  
Télécopie : +386 1 5805378  
Mél : [info@iapss.org](mailto:info@iapss.org)  
Site Web : [www.iapss.org](http://www.iapss.org)

**Buts :** Constituer et développer un réseau international d'étudiants et d'associations d'étudiants en sciences politiques ; encourager dans le monde entier les échanges d'étudiants, l'information, la recherche et les connaissances en sciences politiques ; stimuler les débats internationaux sur différents thèmes en définissant et soutenant des projets précis ; encourager les contacts avec d'autres associations professionnelles ou de jeunes s'occupant de sciences politiques ou de disciplines connexes ; encourager chez ses membres et dans sa revue les recherches et l'intérêt pour les problèmes et les orientations politiques et sociaux contemporains.

**Représentativité géographique :** Les membres de l'IAPSS sont soit des particuliers soit d'autres associations (49) ; ils sont présents en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

**Structure interne :** L'organe de décision au plus haut niveau est l'Assemblée générale, composée de tous les membres de l'association : c'est elle qui en adopte la philosophie, les valeurs et les objectifs à long terme. Le Comité exécutif (Président, Secrétaire général, Trésorier, 3 Vice-Présidents, membre principal et membres élus par l'Assemblée générale) est le principal organe de décision.

**Activités :** L'IAPSS organise des conférences, des formations, des campagnes d'information, des foires-expositions sur les voyages, des échanges de jeunes, des projets caritatifs, des débats, des activités d'équipe, des ateliers, des jumelages de partenaires, des projets de simulation politique, des exposés, des voyages culturels, etc. L'association publie également une revue semestrielle de science politique, *Politikon*.

**Ressources financières :** L'association tire ses moyens financiers des cotisations annuelles de ses membres, de subventions, de legs, de dons, de recettes publicitaires et d'autres recettes.

**Coopération avec l'UNESCO :** L'association participe activement aux manifestations slovènes marquant l'Année internationale de la planète Terre. Elle participe aux réunions de la Commission nationale de Slovénie pour l'UNESCO et concourt à la réalisation de ses programmes. Elle a également coopéré avec la Commission nationale grecque pour l'UNESCO à l'organisation d'une conférence sur l'avenir de la gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle (If I Ruled the World: The Future of Governance in the 21st Century). Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) : l'une des priorités du Secteur étant de développer les liens entre politiques et recherche sur les transformations sociales, l'IAPSS devrait être admise à nouer des relations officielles avec l'UNESCO. Les domaines de coopération future pourraient être les suivants : Conférence académique 2009 ; participation des partenaires de l'UNESCO à *Politikon*, la revue de l'IAPSS ; Université des Quatre saisons de l'IAPSS et Universités d'été de MOST. Secteur de l'éducation (ED) : l'association a été une organisation très dynamique depuis 2004. Elle a la possibilité de concourir aux travaux de l'UNESCO touchant l'enseignement supérieur en coopération avec les ONG estudiantines internationales, dans le cadre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/NGO. L'IAPSS pourrait être invitée au Forum des jeunes de l'UNESCO organisé en prélude à la Conférence générale de l'UNESCO, ce qui serait une occasion de développement des capacités pour ses représentants.

**Décision du Directeur général :** Admission aux relations opérationnelles.

**International Conference Volunteers  
ICVolontaires**

**Date de création** : 1999

**Siège** :

P.O. Box 755  
1211 Genève 4  
(Suisse)

Téléphone : +41 22 800 14 36  
Télécopie : +41 22 800 14 37  
Mél : [info@icvolunteers.org](mailto:info@icvolunteers.org)  
Site Web : [www.icvolunteers.org](http://www.icvolunteers.org)

**Buts** : Sur un plan national, régional et international, la Fédération a pour buts de: procurer aux personnes qui le souhaitent des occasions de participer bénévolement à l'organisation de projets et de conférences à caractère social, humanitaire, culturel, scientifique, environnemental et économique, et de développer ainsi leurs propres compétences ; offrir une aide efficace aux organisateurs de projets et de conférences à but non lucratif en mobilisant des volontaires et en mettant à disposition le savoir-faire et l'expérience de la Fédération ; mobiliser des volontaires pour des projets liés aux technologies de l'information et de la communication ; appuyer les structures nationales d'ICVolontaires.

**Représentativité géographique** : La Fédération ICVolontaires est un groupement qui compte trois types de membres institutionnels : Bureaux nationaux (Brésil, Canada, Espagne, France, Mali et Suisse) ; membres associés (Centre de volontaires du Cap, Université de Nagaoka, CRESP-Sénégal) ; et 34 membres bénéficiaires.

**Structure interne** : L'Assemblée générale est l'autorité suprême de la Fédération, elle est compétente pour décider de la politique générale, élire les membres du Conseil d'administration, adopter le budget. Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de la fédération, il se compose de la fondatrice, d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ainsi que de deux à six autres personnes qui représentent les différentes régions, secteurs et domaines d'activités.

**Activités** : Les moyens d'intervention d'ICVolontaires sont la communication, à travers les langues et le cyber-volontariat, l'organisation de conférences et séminaires et le soutien à leur organisation. Le programme CyberVolontaires permet de connecter des personnes disposant de compétences techniques, linguistiques et humaines et des projets nécessitant ces ressources.

**Ressources financières** : La fédération est financée par des subventions; des dons et legs; les cotisations des membres ; des recettes provenant de prestations de services, et d'autres recettes.

**Coopération avec l'UNESCO** : Le Secteur de la communication et de l'information (CI), reconnaissant le concours qu'ICVolontaires peut apporter à la poursuite de l'objectif primordial de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 « Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication », en particulier par son Programme CyberVolontaires, a établi ces dernières années de bonnes relations de travail avec cette ONG, notamment pour la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle fonctionne de manière très professionnelle, en s'appuyant sur un solide réseau de volontaires pour le développement du cyberspace. Le Secteur était donc favorable à l'établissement de relations officielles.

**Décision du Directeur général** : Admission aux relations opérationnelles.

## EIFL.NET

**Date de création** : 2003

**Siège** :

c/o AND Kronos  
Piazza Mastai 9  
00153-Rome  
(Italie)

Téléphone : (39) 06 5807216 /  
(39) 06 5807217  
Télécopie : (39) 06 5807246  
Mél : [info@eifl.net](mailto:info@eifl.net)  
Site Web : [www.eifl.net](http://www.eifl.net)

**Buts** : Le réseau eIFL.net travaille avec des groupements de bibliothèques locales dans les pays en développement et en transition pour améliorer l'accès aux savoirs. Il a pour mission de promouvoir l'accès durable aux savoirs et les échanges en confiant aux bibliothèques un rôle moteur pour améliorer la société et l'économie dans les pays en développement et en transition. Il a notamment pour objectifs : d'aider à constituer des groupements nationaux solides ; d'être le négociateur multinational prééminent pour l'obtention à prix abordable de services électroniques du commerce ; d'assurer un plaidoyer et un soutien énergiques pour le développement et l'accès aux ressources numériques locales ; d'offrir un programme central efficace de conseils et de renforcement des capacités pour la publication en accès libre et les logiciels, protégés ou non par un droit d'auteur, gratuits ou libres, pour les bibliothèques ; etc.

**Représentativité géographique** : Réseau de plus de 4 000 bibliothèques dans 46 pays en transition et en développement d'Afrique (16 pays), d'ex-Union soviétique (10 pays), d'Europe orientale (6 pays), des Balkans (5 pays), d'Asie (5 pays) et du Moyen-Orient (4 pays).

**Structure interne** : L'organisation est représentée et gérée par le Conseil de gestion, composé de quatre membres dont un de l'Open Society Institute (OSI), fondation privée, et de trois autres résidents ou citoyens néerlandais élus à la majorité des membres en exercice du Conseil de gestion. Le Conseil consultatif est composé de cinq représentants de pays où eIFL.net a des activités. Le bureau de Rome d'eIFL.net est dirigé par un Directeur-gérant assisté de directeurs de programme qui sont chargés des différents domaines programmatiques. Le réseau est en partenariat avec les groupements nationaux, par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de pays, qui fait le lien entre eIFL.net et les groupements nationaux.

**Activités** : Les activités essentielles sont de négocier à prix abordable des abonnements à des ressources d'information de qualité grâce à des groupements multinationaux, d'offrir un soutien aux groupements nationaux de bibliothèques et d'entretenir un réseau mondial d'échanges de savoirs et de renforcement des capacités dans des domaines connexes tels que la publication en accès libre, les droits de propriété intellectuelle, les logiciels libres pour les bibliothèques, et la création de dépôts institutionnels de contenus locaux.

**Ressources financières** : Le financement des activités essentielles vient de l'OSI, avec diversification des sources en cours. Les autres ressources proviennent de : dons de différentes fondations destinés à des programmes et des projets ; cotisations de participation ; parrainages.

**Coopération avec l'UNESCO** : eIFL.net a établi d'excellentes relations de travail avec l'UNESCO pour la réalisation d'activités telles que : l'examen de stratégie du Programme Information pour tous (PIPT) ; la présentation de récits d'eIFL.net au site de récits de réussites du PIPT [Success Stories site] ; la participation de l'UNESCO à la conférence de la Yale Law School sur l'accès aux savoirs (Genève, septembre 2008), organisée conjointement avec eIFL.net ; la promotion du logiciel de la bibliothèque numérique Greenstone, qui bénéficie d'un soutien de l'UNESCO ; le projet financé par le PIPT de plaidoyer en faveur de l'accès à l'information ; le manuel d'eIFL.net sur le droit d'auteur et les problèmes connexes, téléchargé sur le site de structure de formation ouverte de l'UNESCO ; les bons UNESCO ; le Portail des bibliothèques de l'UNESCO.

**Décision du Directeur général** : Admission aux relations opérationnelles.

## WORLD FEDERATION OF TOURIST GUIDES ASSOCIATIONS (WFTGA)

**Date de création** : 1985

**Siège** :

22 Winton Terrace  
Edinburgh EH 10 7AP  
Écosse  
(Royaume-Uni)

Téléphone : (44) 131 477 2204  
Télécopie : (44) 131 445 2807  
Mél : [info@wftga.org](mailto:info@wftga.org)  
Site Web : [www.wftga.org](http://www.wftga.org)

**Buts** : Enregistrée à Vienne (Autriche), la WFTGA est une organisation sans but lucratif consacrée à la promotion de normes de formation et de déontologie de haut niveau pour la profession des guides touristiques. Elle a pour objectifs : 1) d'établir des contacts avec les associations de guides touristiques du monde entier, afin de renforcer leurs relations professionnelles et de défendre et protéger les intérêts des guides touristiques ; 2) de représenter à l'échelon international les associations professionnelles de guides touristiques ; 3) d'œuvrer pour améliorer dans le monde entier la qualité et la réputation des guides touristiques ; 4) de tenir périodiquement un Congrès des associations de guides touristiques.

**Représentativité géographique** : Associations membres à part entière dans 47 pays de différentes régions du monde dont l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Asie et le Pacifique, et l'Afrique. Il y a des membres enregistrés dans 10 pays et des membres affiliés dans 11 pays.

**Structure interne** : La Fédération comporte : 1) l'Assemblée générale ; 2) le Conseil exécutif ; 3) le Comité d'inspection financière ; 4) le Comité d'arbitrage. L'Assemblée générale, convoquée par le Président du Conseil exécutif pendant le Congrès tenu tous les deux ans, réunit les délégués des membres à jour de leur cotisation et le Conseil exécutif. Ce dernier, élu par l'Assemblée générale tous les deux ans, est chargé du fonctionnement au jour le jour de la Fédération. Les membres du Comité d'inspection financière et du Comité d'arbitrage sont également nommés par l'Assemblée générale.

**Activités** : La WFTGA organise : un Congrès international tous les deux ans, qui réunit des guides touristiques et les secteurs d'activité partenaires, sur des thèmes tels que « Écotourisme – le rôle des guides touristiques » (2009) ; la Journée internationale des guides touristiques, le 21 février de chaque année, célébrée avec les associations membres ; des stages de formation dans différents pays, comme « Ce que fait concrètement un guide touristique », « Formation des formateurs » et « Formation des guides de croisière » ; la tenue du site Web qui offre des informations aux guides touristiques et aux entreprises ; des publications telles que *Guidelines*, publiée tous les trimestres sur le site Web, *Checklist for Tourist Guides* [Liste de contrôle du guide touristique] et *Handbook for Tourist Guides* [Manuel du guide touristique].

**Ressources financières** : Cotisations et droits d'inscription aux stages de formation. Autres sources : dons, legs, subventions d'organisations privées ou publiques ; un droit individuel (par participant), tel que fixé par l'Assemblée générale, qui s'ajoute aux droits d'inscription au Congrès de la Fédération.

**Coopération avec l'UNESCO** : Participation à la conférence de l'UNESCO sur la religion, le tourisme et les cultures [novembre 2007, Cordoue, (Espagne)]. Des domaines de coopération ont été déterminés avec le Secteur de la culture, en particulier pour des projets tels que : l'interprétation du patrimoine culturel et la transmission de ses valeurs aux visiteurs ; la formation de guides et de formateurs au Centre de la WFTGA de l'Université de Chypre et dans d'autres pays du monde, dont les Émirats Arabes Unis, le Brunéi Darussalam et les Antilles néerlandaises

(2006-2008), dans le but de promouvoir une compréhension authentique des cultures et un dialogue interculturel fructueux.

**Décision du Directeur général** : Admission aux relations opérationnelles.

**PARTIE II / PART II**

**ONG ADMISES AUX RELATIONS FORMELLES D'ASSOCIATION**

**NGO ADMITTED TO FORMAL ASSOCIATE RELATIONS**

CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÎLES

INTERNATIONAL SCIENTIFIC COUNCIL FOR ISLAND DEVELOPMENT

INSULA

FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS

WORLD FEDERATION OF ENGINEERING ORGANIZATIONS

FMOI/WFEO

UNION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES TECHNIQUES

INTERNATIONAL UNION OF TECHNICAL ASSOCIATIONS AND ORGANIZATIONS

UATI

**INTERNATIONAL SCIENTIFIC COUNCIL FOR ISLAND DEVELOPMENT (INSULA)**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ÎLES**

**Date de création :** 1989

**Siège :**

Maison de l'UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15

Téléphone : (33) 1 45 68 40 56  
Télécopie : (33) 1 40 65 58 04  
Mél : [insula@unesco.org](mailto:insula@unesco.org)  
Site Web : <http://www.insula.org>

**Buts :** Mettre en œuvre au niveau international une coopération scientifique technique et culturelle en faveur des îles, et entre les îles, en particulier des îles mineures, en vue de leur développement économique et social, eu égard à la spécificité de leur environnement. Assister les communautés insulaires par des programmes d'éducation et de formation, par des analyses économiques et toute autre action scientifique et technique utile à une planification intégrée et un usage judicieux des ressources insulaires naturelles et humaines. Thèmes prioritaires: Développement culturel, formation des ressources humaines, échange d'informations.

**Représentativité géographique :** INSULA réunit 11 institutions, des membres et des partenaires de plus de 60 pays et territoires.

**Structure interne :** Assemblée générale biennale, qui réunit tous les membres. Conseil de direction annuel de 12 à 20 membres élus par l'Assemblée générale.

**Activités :** Facilitation de la coopération dans les domaines liés au développement durable des îles ; échanges d'informations et de données d'expérience par la publication et la diffusion de périodiques, de revues, de livres et de rapports ; et défense des intérêts communs des îles. INSULA organise des conférences et des réunions d'experts, et produit des publications.

**Ressources financières :** Cotisations des membres, rémunérations et prestations, subventions accordées par les États, les organisations internationales, les collectivités, les fondations, les personnes morales et les personnes privées ; dons et legs.

**Coopération avec l'UNESCO :** INSULA a apporté son concours, en coopération étroite avec le Secteur de la communication et de l'information (CI) et le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC), au développement de la société de l'information dans les îles et à la diffusion des technologies d'énergie renouvelable, mobilisant d'importantes ressources financières européennes. Nombre de conférences régionales ou internationales ont été organisées, la plupart sous l'égide de l'UNESCO, depuis le Japon jusqu'aux Caraïbes en passant par la Méditerranée.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** INSULA est en relations opérationnelles avec l'UNESCO depuis 1996. Par ses publications, elle a appelé l'attention sur différentes activités en rapport avec l'UNESCO dans les petites îles, notamment sur les politiques et les stratégies de dessalement et d'énergies renouvelables (2001) ; les biosciences et les biotechnologies (2003) ; la diversité biologique dans les îles (2004) ; les biotechnologies, la diversité biologique et la culture (2005); la résilience et la vulnérabilité (2005). Une section de la revue est en particulier consacrée au Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), qui a des liens historiques avec INSULA. Le Conseil a réalisé dans les îles des activités intéressant le développement durable qui sont en rapport étroit avec les travaux du Programme MAB. Les relations avec ce dernier et ses partenaires ont été mutuellement profitable. Le Secteur des sciences exactes et naturelles (Division des sciences écologiques et des sciences de la terre - SC/EES) recommande de reclasser INSULA aux relations formelles d'association.

**Recommandation du Directeur général :** Admission aux relations formelles d'association.

**WORLD FEDERATION OF ENGINEERING ORGANIZATIONS (WFEO)**  
**FÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS D'INGÉNIEURS (FMOI)**

**Date de création** : 1968

**Siège** :

Maison de l'UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15

Téléphone : (33) 1 45 68 48 46  
Télécopie : (33) 1 45 68 48 65  
Mél : [tl.fmoi@unesco.org](mailto:tl.fmoi@unesco.org)  
Site Web : [www.wfeo.org](http://www.wfeo.org)

**Buts** : La FMOI a pour objectifs d'encourager l'application des avancées techniques au progrès économique et social dans le monde entier ; de promouvoir la profession d'ingénieur dans l'intérêt de toute l'humanité ; de favoriser la paix dans le monde entier ; d'encourager la coopération entre les associations d'ingénieurs, et de stimuler l'enseignement de la profession et la formation ; d'améliorer l'image de la profession ; d'encourager les échanges d'information professionnelles.

**Représentativité géographique** : La Fédération, qui est le principal organe international des associations d'ingénieurs, compte une centaine de membres – associations nationales, régionales et internationales -qui représentent plus de 15 millions d'ingénieurs du monde entier.

**Structure interne** : L'organe de direction au plus haut niveau est l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif mène les affaires. Les activités au jour le jour sont du ressort du Secrétariat, sous la responsabilité du Directeur exécutif.

**Ressources financières** : Cotisations annuelles des membres, contributions volontaires, dons.

**Coopération avec l'UNESCO** : L'ingénierie et la fracture numérique (Tunis, 2003), a été l'une des manifestations préparant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le Séminaire de la FMOI sur l'économie du savoir, la gestion et le partage des savoirs (Tunis, 2005), s'inscrivait également dans les activités du Sommet mondial. La FMOI a participé au projet du Prix Mondialogo des sciences de l'ingénieur Daimler-UNESCO depuis 2005. Elle a participé à la préparation de la Résolution sur les Activités transsectorielles de renforcement des capacités techniques, adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO, et lui a suscité des appuis. L'UNESCO a accueilli en 2005 auquel des représentants de la FMOI ont été invités, et de structure inspirée en partie de la Fédération. Le Colloque international sur les femmes en ingénierie et technologie (2007) a abouti à la création d'une Commission permanente de la FMOI sur le sujet. La quatorzième Conférence internationale des femmes ingénieures et scientifiques a eu lieu en France en 2008.

Évaluation de la coopération par le Secteur de programme : Le Programme d'ingénierie de l'UNESCO a étroitement coopéré avec la FMOI depuis sa création. Les activités concrètes ces derniers temps comprennent l'organisation et le parrainage conjoints de la Convention mondiale des ingénieurs en 2000 (Hanovre), en 2004 (Shanghai) et en 2008 (Brasilia), ainsi que celle qui doit avoir lieu à Genève. La FMOI et l'UNESCO travaillent également en étroite coopération pour le Congrès d'ingénieurs qui doit avoir lieu à Koweït en novembre 2009. Nombre d'autres réunions, ateliers et conférences ont été organisés et parrainés conjointement par la FMOI et l'UNESCO. La Fédération est également un partenaire proche pour le Prix Mondialogo des sciences de l'ingénieur Daimler-UNESCO. Le Secteur des sciences exactes et naturelles recommande fortement l'établissement de relations formelles d'association directe et la mise en place d'un accord-cadre direct avec la FMOI, car cela permettrait de poursuivre et développer les relations et les futures activités avec la FMOI et ses nombreuses associations membres du monde entier.

**Recommandation du Directeur général** : Admission aux relations formelles d'association.

**INTERNATIONAL UNION OF TECHNICAL ASSOCIATIONS AND ORGANIZATIONS (UATI)**

**UNION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES TECHNIQUES (UATI)**

**Date de création :** 1951

**Siège :**

Maison de l'UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15

Téléphone : (33) 1 45 68 48 29  
Télécopie : (33) 1 43 06 29 27  
Mél : [uati@unesco.org](mailto:uati@unesco.org)  
Site Web : [www.unesco.org/ngo/uati](http://www.unesco.org/ngo/uati)

**Buts :** L'UATI a pour objet de promouvoir et de coordonner des activités de formation et d'échanges scientifiques, techniques, technologiques, sociaux et culturels, notamment, avec les pays en développement ou émergents ; de développement durable, en particulier, pour l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie ; de prévention des risques de catastrophes naturelles ou anthropiques.

**Représentativité géographique :** L'UATI a plusieurs membres internationaux (qui fédèrent eux-mêmes un nombre important de membres) et nationaux.

**Structure interne :** L'UATI est administrée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale (comprenant tous les membres), qui élit un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier et d'un Secrétaire exécutif. Le Bureau assure le bon fonctionnement de l'association.

**Ressources financières :** Les montants des parts de cotisations fixés par le CA, les subventions de tout organisme public ou privé, les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association, toutes autres ressources autorisées.

**Coopération avec l'UNESCO :** Contrats UNESCO – UATI pour des études : Défense contre les risques, et l'environnement en Méditerranée. Rapport octobre 2005. Climat futur de la Méditerranée : évolution; conséquences ; contre-mesures. Rapport décembre 2007. Actions UATI : Séminaire méditerranéen sur la gestion des risques urbains – Marseille, décembre 2003. Conférence internationale sur la mobilité et la cohésion sociale dans les mégapoles – UNESCO, 2004. Séminaire « Accès à l'énergie pour tous » - UNESCO, octobre 2006. Actions UISF – UATI : Journée d'étude « La gestions de l'eau » à l'UNESCO, novembre 2007, organisée en collaboration avec l'Académie de l'Eau sur le thème « eau, santé et environnement ».

**Évaluation de la coopération par le Secteur de Programme :** Au cours des six dernières années, SC a coopéré avec l'UATI, en particulier l'USIF, dans la mise en œuvre des actions visant la gestion des risques naturels et technologiques et le renforcement de l'enseignement supérieur, la recherche et le développement industriel en Afrique et dans les pays du bassin méditerranéen. Plusieurs séminaires et colloque ont été organisés sur des thèmes tels que la construction parasismique et les Eurocodes, les normes et la qualité dans la construction, la normalisation, la qualité et la production industrielle, l'enseignement supérieur, la recherche et le développement industriel en Afrique, la gestions de l'eau, la qualité et le développement industriel. L'UATI aussi mis en place un groupe de travail sur le thème : les routes en Afrique et a participé au 23<sup>e</sup> Congrès Mondial de la Route, Paris 17-21 septembre 2007. Par ailleurs, l'UATI a créé un groupe de travail sur la formation à la géotechnique dont les travaux ont été présentés lors du Congrès International sur la Géotechnique organisé à Yaoundé en novembre 2007. SC recommande l'admission aux relations formelles d'association.

**Recommandation du Directeur général :** Admission aux relations formelles d'association.

**PARTIE III / PART III**

**ONG ET RÉSEAUX FAISANT L'OBJET D'ÉVALUATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT  
DE LEURS RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'UNESCO**

**NGOs AND NETWORKS SUBJECT TO EVALUATION WITH A VIEW TO THE RENEWAL  
OF THEIR OFFICIAL RELATIONS WITH UNESCO**

**FICHES INDIVIDUELLES  
INDIVIDUAL FACT SHEETS**

**ONG EN RELATIONS FORMELLES D'ASSOCIATION / NGOs IN FORMAL ASSOCIATE  
RELATIONS**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITIES

ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX

WORLD ASSOCIATION OF NEWSPAPERS

COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL

COORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DE LA COMMUNICATION  
AUDIOVISUELLE

INTERNATIONAL COUNCIL FOR FILM, TELEVISION AND AUDIOVISUAL COMMUNICATION

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES

INTERNATIONAL FEDERATION OF JOURNALISTS

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

EDUCATION INTERNATIONAL

## **ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS AIU**

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1950      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** L'AIU forme un réseau de coopération universitaire et un forum de réflexion et de débat sur le fonctionnement et les politiques de l'enseignement supérieur. Elle a pour objectifs de promouvoir par l'enseignement et la recherche les principes de liberté, de justice, de dignité et de solidarité humaines.

**Représentativité géographique :** Avec une présence dans plus de 150 pays, elle regroupe des universités et autres institutions d'enseignement supérieur ainsi que des organisations universitaires de nature régionale/interrégionale ou nationale.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération, particulièrement mais pas exclusivement, avec le Secteur de l'éducation, a été active, fructueuse et satisfaisante. L'Association a collaboré avec la Division de l'enseignement supérieur sur des sujets tels que les suivants : lignes directrices pour un enseignement supérieur transfrontalier de qualité, internationalisation de l'enseignement supérieur, enseignement supérieur et développement durable, rapports entre l'enseignement supérieur et objectifs de l'Éducation pour tous, etc. Tous les supports de communication de l'AIU (bulletin électronique mensuel, périodique trimestriel d'actualités *AIU Horizons* et site Web) évoquent régulièrement en bonne place les activités de l'UNESCO à l'intention des membres de l'Association dans le monde entier. L'AIU siège dans différents comités et groupes qui donnent des réactions en retour et des avis sur les activités de l'UNESCO, par exemple le Comité de liaison ONG-UNESCO, le Groupe de référence de l'Éducation au service du développement durable (EDD), le Comité directeur de l'Initiative mondiale pour les capacités d'assurance qualité (GIQAC), le Comité du programme Dix ans après la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) et nombre d'autres. En outre, AIU a célébré en 2008 le 60<sup>e</sup> anniversaire d'une première réunion tenue par l'UNESCO et le Gouvernement néerlandais pour préparer le terrain à la création de l'AIU. Une publication historique a été mise au point par l'Université d'Utrecht, institution d'accueil et membre d'AIU. L'Association a également tiré parti du Programme de participation et d'autres financements modestes qui lui ont permis de mettre au point des projets pour soutenir ses membres des pays en développement.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'AIU a des liens très étroits avec la Division de l'enseignement supérieur. C'est un partenaire apprécié d'activités d'enseignement supérieur, car l'Association apporte un soutien tant théorique qu'opérationnel. Elle siège au Comité international de suivi de la CMES depuis sa création ; elle est membre à part entière du Comité directeur de la GIQAC, et du Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur. Elle est membre du Comité international de suivi de la CMES créé par l'UNESCO pour aider le Secrétariat à concevoir et préparer la CMES de 2009 ; elle a participé aux activités qui ont abouti à la rédaction des Lignes directrices UNESCO-OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier, et a soutenu l'évaluation de l'usage fait de cet instrument dans les établissements d'enseignement supérieur. Enfin, en tant que membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, elle a fait des exposés de fond aux réunions de cet organe, notamment lors des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> consultations (2003 et 2005), et a été le Rapporteur général de la 9<sup>e</sup>. Dans le cadre du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO, notamment dans le développement des réformes de l'enseignement supérieur, un contrat de financement d'activité a été établi en 2007 avec l'AIU pour le Programme de Développement du Leadership pour la Réforme Institutionnelle dans l'Enseignement Supérieur. Un deuxième contrat est envisagé.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX (AMJ)****WORLD ASSOCIATION OF NEWSPAPERS (WAN)**

**Siège** : Paris (France)

**Date de création** : 1948      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1949

**Buts** : L'Association mondiale des journaux (AMJ) est une organisation mondiale de la presse écrite. Elle a pour but de promouvoir le développement sur tout le globe d'une presse libre et indépendante, de contribuer au développement de l'édition de journaux en favorisant la communication et les contacts entre les directions des journaux de différentes régions, de promouvoir les programmes d'alphabétisation et ceux destinés aux jeunes lecteurs et de définir la position de la presse écrite sur les questions d'orientations publiques, de protéger les intérêts professionnels et commerciaux des journaux et de promouvoir le rôle des journaux dans la société.

**Représentativité géographique** : L'AMJ groupe 77 associations nationales de journaux, sociétés éditrices de journaux et responsables de journaux de 121 pays, 14 agences de presse et 10 groupes de presse régionaux et mondiaux. Elle représente plus de 18 000 publications de toutes les régions, et est donc présente dans 121 pays et territoires. Afrique et Maghreb : 27 ; Europe : 39, Amérique du Nord : 2; Asie 22 ; Amérique latine et Caraïbes : 19 ; Moyen-Orient : 10 ; Australie et Océanie : 2.

**Coopération avec l'UNESCO** : La coopération des six dernières années a été très étendue. Les projets les plus récents auxquels l'AMJ a participé avec l'UNESCO pour les programmes sur la liberté et le développement de la presse sont notamment les suivants : Conférence sur les nouveaux médias (Paris 2007) ; Premier et 3<sup>e</sup> Forum de la presse arabe indépendante (Beyrouth, 2006 et 2008) ; Prix mondial de la liberté de la presse : nomination de candidats. S'agissant de l'encouragement aux jeunes lecteurs, l'Association a collaboré en 2006 au projet de l'UNESCO intitulé « Médias et droits de l'homme : Promouvoir la liberté d'expression et les droits de l'homme en Iraq », en créant un manuel de base sur les journaux dans l'enseignement, en arabe et en anglais ; l'AMJ conseille depuis 2007 l'UNESCO sur des directives de connaissance des médias qui stimuleront l'appréciation du rôle des médias et de la liberté de la presse pour l'édification et la solidité des démocraties partout dans le monde ; en 2007 et 2008, l'Association a coopéré aux activités de l'UNESCO pour la Journée internationale de l'alphabétisation en offrant gratuitement un feuillet aux journaux du monde entier pour encourager la lecture en famille.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :**

L'UNESCO a élaboré avec l'aide de l'AMJ des principes d'assistance aux médias par les programmes (Déclarations de Belgrade, Dakar, Colombo, Medellin et Maputo). L'UNESCO a également organisé conjointement en 2007 une grande conférence sur le thème Les nouveaux médias et la liberté de la presse, et collaboré avec l'AMJ sur les connaissances relatives à la liberté d'expression, activité qui débouchera bientôt sur la publication d'un jeu d'outils. Une coopération s'est instaurée dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse (Népal, Sri Lanka, Maldives, Afrique de l'Ouest etc.). L'AMJ a participé par ailleurs au Conseil exécutif de l'UNESCO en 2008 en présentant un exposé sur la liberté d'expression au Comité sur les ONG. L'UNESCO a apporté un soutien actif les trois dernières années aux initiatives médiatiques de l'AMJ. La coopération avec l'Association est jugée stratégique et utile.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

## COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL (CCSVI)

### COORDINATING COMMITTEE FOR INTERNATIONAL VOLUNTARY SERVICE (CCIVS)

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1948      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** Le CCSVI fait fonction d'organe de coordination des organisations de volontaires qui gèrent des chantiers de travail et des projets de service volontaire à moyen et à long terme au niveau international. Ses principaux objectifs sont de promouvoir le service volontaire pour œuvrer en faveur de la paix, du développement durable, de l'engagement civique et de la démocratie ; d'encourager la création de nouvelles organisations et les partenariats entre les organisations et avec les institutions intergouvernementales.

**Répartition géographique :** 116 organisations membres, dont 8 sont des organisations internationales ayant des sections nationales dans 76 pays, avec un important effet multiplicateur (contacts avec quelque 250 organisations). Afrique : 27 ; Amérique latine et Caraïbes : 10 ; Asie et Pacifique : 14 ; États arabes : 6 ; Europe et Amérique du Nord : 38.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération entre le CCSVI et l'UNESCO est très soutenue, tant par le biais des mécanismes de coopération collectifs que par des projets concrets bilatéraux. Le CCSVI a été élu au Comité de Liaison pour les mandats 2005-2007 et 2007-2009 et a été coordinateur et membre de la Commission programmatique mixte (CPM) Jeunesse depuis sa création en 2005. Le CCSVI a suivi les travaux de la CCONG et a assisté à la Conférence régionale pour l'alphabétisation à Bakou en mai 2008. La collaboration avec le Comité des ONG et la Section des ONG a été étroite, sous forme d'interventions et de contributions diverses lors des réunions du Comité. La version française de la publication du BREDA sur le VIH et le théâtre a été testée en Ouganda en 2005 et le CCSVI a par la suite conçu et développé la version anglaise de la publication en 2006 en coopération avec le Secteur de la Culture. Des projets ont été réalisés avec le soutien du Programme de Participation en 2003 au Zimbabwe, en 2004 au Kenya, en 2007 au Ghana. En 2008, un projet pilote mis en place avec le Centre du Patrimoine Mondial a mobilisé des volontaires sur 4 continents.

**Évaluation de la coopération par les Secteurs de programme :** La Section pour la Jeunesse, le Sport et l'Éducation physique (YSPE) échange régulièrement des informations avec le CCSVI dans le cadre de la Commission Programmatique Mixte Jeunesse du Comité de Liaison UNESCO-ONG. Le CCSVI a participé en tant qu'observateur aux 2 derniers Forums des Jeunes de la Conférence générale. YSPE a coopéré avec le CCSVI à travers la CPM Jeunesse pour l'organisation d'activités à l'UNESCO dans le cadre de la Journée internationale de la Jeunesse 2006. En outre, YSPE a participé aux premières consultations organisées par le CCSVI à l'UNESCO sur l'initiative World Tanabata Action lancée dans le cadre du sommet du G8 de l'été 2008 au Japon. Le secteur SHS recommande le renouvellement des relations officielles. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial recommande également la reconduction des relations officielles avec le CCSVI. Ils ont collaboré à une initiative pilote intitulée « *Projet des Bénévoles du patrimoine mondial - Patrimoinito retrousse ses manches* » qui vise à mobiliser les jeunes et les organisations de jeunes et à les faire travailler dans le secteur informel et participer à la promotion et à la sauvegarde du Patrimoine mondial. De juin à octobre 2008 ont été organisés douze camps de bénévoles du Patrimoine mondial dans 10 pays de 4 continents, auxquels ont participé plus de 150 jeunes volontaires. Les résultats de ces projets ont été réussis dans l'ensemble.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

**CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION  
ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE  
CICT**

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1959      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** Le CICT regroupe toutes les professions de l'audiovisuel (archives de films, écoles de cinéma, critiques, télédiffusion, producteurs et distributeurs de films, ciné-clubs, organisations d'auteurs et acteurs, etc.). Il a pour but de : stimuler la création et faciliter la production et la diffusion cinématographiques notamment par sa participation à des festivals ; promouvoir la coopération entre toutes les ONG concernées par le cinéma et l'audiovisuel ; encourager la recherche dans tous les aspects de l'audiovisuel ; contribuer aux efforts internationaux de développement de la communication, particulièrement dans la libre circulation des informations ; promouvoir et faciliter la formation initiale et continue des spécialistes.

**Représentativité géographique :** Le CICT compte actuellement parmi ses membres 21 organisations internationales, 9 organisations régionales, 1 musée, 11 organisations nationales dont 1 comité national (italien) à l'origine du CICT lui-même, ainsi que 7 membres d'honneur parmi des personnalités éminentes du monde de la culture et de l'audiovisuel.

**Coopération avec l'UNESCO :** Le CICT entretient des relations très étroites avec CLT et commence à instaurer un dialogue fructueux avec le secteur de la communication. De plus, la composante éducation est présente dans les nombreuses manifestations audiovisuelles organisées par le CICT et ses membres, notamment dans les pays en développement (festival de Niamey, Infopoverty...). Le CICT a bénéficié du Programme de Participation à chaque exercice biennal. Les Rencontres Internationales « Image et science », dont le catalogue est préfacé par le Directeur général de l'UNESCO, présentent à l'Organisation l'avancée des sciences à travers les programmes des télévisions des 5 continents. Le CICT, à travers son action et celle de ses membres contribue au dialogue entre les civilisations, ayant constamment à l'esprit la diffusion de la culture de la paix [Les médias pour une culture de la paix – droits de l'enfant, promesse d'avenir – rapport SIGNIS 2008 ; le 1<sup>er</sup> Forum mondial pour la paix en Méditerranée, Lecce (Italie), 26-29 novembre 2008 – Centre international de coopération culturelle (CICC)].

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Au cours des six dernières années, le CICT s'est efforcé d'élargir la portée géographique de son action en privilégiant l'accès de nouveaux membres de régions autres que l'Europe, en particulier l'Afrique. Les activités se sont largement orientées vers les nouvelles technologies de la communication et les multimédias et un rééquilibrage entre le volet télévision et le volet cinéma. A travers ses membres, le CICT a soutenu ou participé annuellement à plus de 100 festivals cinématographiques et de la télévision à travers le monde. Il collabore au programme des « Villes créatives de l'UNESCO » après avoir été l'un des premiers membres de son « Alliance globale pour la diversité culturelle ». Le CICT est clairement déterminé à susciter de nouvelles initiatives auprès de ses membres et à renforcer sa fonction de réseau d'information. Son action tout en restant centrée sur le cinéma, la télévision et les nouveaux médias ont déjà pris une dimension plus interdisciplinaire à travers les thèmes de l'éducation aux médias ou la culture de la paix à travers l'expression visuelle.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES (FIJ)

### INTERNATIONAL FEDERATION OF JOURNALISTS (IFJ)

**Siège :** Bruxelles (Belgique)

**Date de création :** 1926      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1952

**Buts :** La FIJ est la confédération mondiale des syndicats et associations de journalistes. Elle est porte-parole des journalistes pour la défense de leurs droits : conditions de travail, liberté de la presse, qualité et éthique du journalisme. La FIJ soutient les journalistes et leurs syndicats lorsqu'ils se battent pour leurs droits syndicaux et professionnels, et a créé un Fonds international de sécurité afin de fournir une aide humanitaire aux journalistes dans le besoin.

**Représentation géographique :** La FIJ regroupe environ 130 membres (syndicats de la profession, associations, soit plus de 500 000 journalistes) répartis dans plus de 120 pays. Bureaux régionaux à Bruxelles, Caracas, Dakar et Sydney.

**Coopération avec l'UNESCO :** Au cours des six dernières années, la FIJ a participé à la plupart des manifestations annuelles de la Journée mondiale de la liberté de la presse et y a prononcé des déclarations d'orientation. Elle a travaillé avec l'UNESCO dans plusieurs domaines importants, s'occupant en particulier de réunir des appuis à la sûreté des journalistes et à la campagne contre l'impunité pour ceux qui les tuent. Le soutien de l'UNESCO est indispensable au succès de la campagne contre l'impunité et aussi au contrôle du respect de la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies relative à la protection des journalistes dans les zones de conflit. La Fédération a par ailleurs collaboré étroitement avec l'UNESCO en Iraq, l'UNESCO assurant un soutien essentiel aux activités de la FIJ destinées à y reconstituer les syndicats de journalistes et à mettre en place une plate-forme de représentation effective des journalistes professionnels. La FIJ a également des relations suivies avec l'UNESCO pour le pluralisme dans les médias, la diversité culturelle et la défense des valeurs de service public dans les médias, en particulier pour les émissions de service public. La FIJ a participé en 2007 à la définition des indicateurs du développement des médias de l'UNESCO. Cette dernière a apporté récemment un appui à la campagne de la FIJ en faveur de l'égalité des sexes.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'UNESCO a de longue date une relation dynamique avec la FIJ pour plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels. L'UNESCO a au cours des six dernières années défini avec elle des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a mené une coopération fructueuse avec la FIJ, qui a régulièrement été invitée à participer aux conférences annuelles organisées par le Secteur de la communication et de l'information pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse. L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec la FIJ, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. La FIJ a également apporté son concours à des initiatives de l'UNESCO concernant la sûreté des journalistes, la liberté d'expression sur l'Internet, etc. Une coopération s'est instaurée aussi dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse (Népal, Sri Lanka, Maldives, Afrique de l'Ouest etc.). La FIJ a participé par ailleurs au Conseil exécutif de l'UNESCO en 2008 en présentant un exposé sur la liberté d'expression au Comité sur les ONG. L'UNESCO coopère étroitement à l'heure actuelle avec la FIJ sur les problèmes de sûreté des journalistes et les normes déontologiques et professionnelles. La coopération avec la Fédération, qui est jugée stratégique et utile, est à poursuivre et à renforcer.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

## INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION IE

**Siège :** Bruxelles (Belgique)

**Date de création :** 1993      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1993

**Buts :** L'IE, organisation syndicale mondiale de personnels de l'éducation, a pour objectifs de défendre la cause des organisations de personnels enseignants et non enseignants de l'éducation, de promouvoir la condition, les intérêts et le bien-être de leurs membres et de défendre leurs droits syndicaux et professionnels, mais également de promouvoir le droit à une éducation publique de qualité pour tous dans le monde, à l'exclusion de toute discrimination.

**Représentativité géographique :** L'IE représente 30 millions de membres, par le biais de ses 401 syndicats et organisations nationales membres dans 172 pays ou territoires. Le siège de l'organisation se trouve à Bruxelles. Des bureaux régionaux sont établis sur tous les continents.

**Coopération avec l'UNESCO :** Éducation pour Tous : L'Internationale de l'éducation participe à l'ensemble des activités et mécanismes de suivi du Cadre d'action de Dakar et des OMD (Comité de rédaction du Rapport Mondial de suivi, Groupe de travail sur l'EPT, Groupe de haut niveau, Équipe spéciale sur les enseignants). Elle a fusionné ses programmes en faveur de la lutte contre le sida avec les programmes EPT et mène des activités diverses dans 48 pays, certaines avec l'UNESCO. En Afrique anglophone des activités de soutien aux enseignants infectés par le VIH sont menées conjointement. Enseignement supérieur : L'IE participe à la préparation de la prochaine Conférence internationale sur l'enseignement supérieur (juillet 2009) et de la Conférence régionale européenne (Bucarest, Mai 2009) organisée par le CEPES. La dernière Conférence organisée par l'IE sur ces questions en 2007 à Malaga, Espagne était centrée sur « La Recommandation de l'UNESCO de 1997 sur la condition des enseignants du supérieur : bilan et perspectives ». Journée mondiale des enseignants : L'IE organise en coopération avec l'UNESCO et parfois avec les Commissions nationales des activités diverses. Congrès mondial de l'IE : En 2007 à Berlin, l'UNESCO a été invitée à participer à différents aspects du programme sur la fuite des cerveaux, l'éducation en zone de conflit, la formation des enseignants, l'éducation à la petite enfance, etc. L'IE a collaboré à la dernière Conférence sur l'éducation organisée par le BIE à Genève en novembre 2008 et a entamé un travail de coopération avec l'IIEP sur la corruption dans l'éducation.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'Internationale de l'éducation a des liens très étroits avec la Division de l'enseignement supérieur, notamment dans tous les domaines concernant les enseignants : organisation de la réunion d'évaluation 5 ans après la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en 2003, mise en œuvre des deux recommandations de 1996 et 1997 concernant le statut des enseignants et formation des enseignants sur ces recommandations, problème de l'exode des cerveaux dans la profession d'enseignant. Les activités les plus récentes ont été consacrées aux préparatifs de la Journée mondiale des enseignants – l'Internationale a été un des signataires du message de 2008, avec l'UNESCO, l'OIT, l'UNICEF et le PNUD. Des affiches et des documents de promotion ont été élaborés avec l'Internationale. Cette dernière est également membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur et de son groupe de travail, ainsi que du Comité international de suivi de la CMES. Elle a apporté un concours utile à la planification et à la réalisation d'activités de l'UNESCO visant l'enseignement supérieur, en particulier aux activités de réflexion et de concertation sur des sujets tels que la réforme, l'innovation, les assurances de qualité et la mobilité. Elle apporte un concours notable à l'ensemble des préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles d'association pour une nouvelle période de six ans.

**ONG EN RELATIONS FORMELLES DE CONSULTATION / NGOs IN FORMAL  
CONSULTATIVE RELATIONS**

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE  
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

AMNESTY INTERNATIONAL  
AMNESTY INTERNATIONAL

ASSOCIATION DES CONSEILS ASIATIQUES POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES  
SOCIALES  
ASSOCIATION OF ASIAN SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCILS

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES  
ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DU COMMONWEALTH  
ASSOCIATION OF COMMONWEALTH UNIVERSITIES

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'UNIVERSITÉ  
EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION

ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE DE LA PRESSE  
INTER-AMERICAN PRESS ASSOCIATION

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE RADIODIFFUSION  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF BROADCASTING

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR L'INFORMATION ET  
LA COMMUNICATION  
INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR MEDIA AND COMMUNICATION RESEARCH

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES URBANISTES  
INTERNATIONAL SOCIETY OF CITY AND REGIONAL PLANNERS

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LECTURE  
INTERNATIONAL READING ASSOCIATION

ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ÉCLAIREUSES  
WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRLS SCOUTS

ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES  
WORLD ASSOCIATION OF COMMUNITY RADIO BROADCASTERS

ASSOCIATION MONDIALE POUR L'APPEL ISLAMIQUE  
WORLD ISLAMIC CALL SOCIETY

CENTRE ASIATIQUE D'INFORMATION SUR LES RECHERCHES EN COMMUNICATION DE  
MASSE  
ASIAN MEDIA INFORMATION AND COMMUNICATION CENTRE

CLUB DE ROME  
CLUB OF ROME

COMITÉ MONDIAL POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE  
WORLD PRESS FREEDOM COMMITTEE

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES  
COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS

COMMUNAUTÉ DES UNIVERSITÉS MÉDITERRANÉENNES  
COMMUNITY OF MEDITERRANEAN UNIVERSITIES

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS  
INTERNATIONAL CONFEDERATION OF SOCIETIES OF AUTHORS AND COMPOSERS

CONFÉRENCE MONDIALE DES RELIGIONS POUR LA PAIX  
WORLD CONFERENCE OF RELIGIONS FOR PEACE

CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES SCIENCES MÉDICALES  
COUNCIL FOR INTERNATIONAL ORGANIZATIONS OF MEDICAL SCIENCES

CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES  
INTERNATIONAL COUNCIL FOR ADULT EDUCATION

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE  
INTERNATIONAL COUNCIL FOR TRADITIONAL MUSIC

CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE ET D'ARTS  
TRADITIONNELS  
INTERNATIONAL COUNCIL OF ORGANIZATIONS FOR FOLKLORE FESTIVALS AND FOLK  
ART

CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE  
FRENCH-SPEAKING RADIO AND TELEVISION INTERNATIONAL COUNCIL

CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION OUVERTE ET À DISTANCE  
INTERNATIONAL COUNCIL FOR OPEN AND DISTANCE EDUCATION

CONSEIL MONDIAL DE L'ARTISANAT  
WORLD CRAFTS COUNCIL

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM  
INTERNATIONAL FEDERATION OF FILM ARCHIVES

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DIPLÔMÉES DES UNIVERSITÉS  
INTERNATIONAL FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME  
INTERNATIONAL FEDERATION OF HUMAN RIGHTS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
INTERNATIONAL FEDERATION FOR INFORMATION PROCESSING

FÉDÉRATION INTERNATIONALE SYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT  
WORLD FEDERATION OF TEACHER'S UNIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE  
INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE

INTERNATIONAL COORDINATION COUNCIL OF EDUCATIONAL INSTITUTIONS ALUMNI (EX/  
CORPORATION INCORVUZ)  
INTERNATIONAL COORDINATION COUNCIL OF EDUCATIONAL INSTITUTIONS ALUMNI (EX/  
CORPORATION INCORVUZ)

OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
CATHOLIC INTERNATIONAL EDUCATION OFFICE

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT  
WORLD ORGANIZATION OF THE SCOUT MOVEMENT

ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINNE  
INTER-AMERICAN ORGANIZATION FOR HIGHER EDUCATION

REPORTERS SANS FRONTIÈRES  
REPORTERS WITHOUT BORDERS

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES  
INTERNATIONAL UNION OF ARCHITECTS

UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS  
INTERNATIONAL PUBLISHERS ASSOCIATION

UNIVERSITÉ RADIOPHONIQUE ET TÉLÉVISUELLE INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL RADIO AND TELEVISION UNIVERSITY

**AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)****AGENCY OF FRANCOPHONIE UNIVERSITIES (AUF)**

**Siège :** Montréal (Canada)

**Date de création :** 1990      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1997

**Buts :** Réseau mondial pour la communauté scientifique francophone, l'AUF a pour but de faire progresser la solidarité et la coopération entre les établissements du Nord et du Sud, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du monde arabe, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et de l'Est et des Caraïbes. Sa mission est de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche dans le monde francophone, mettre en œuvre les programmes établis par les sommets francophones, mettre en commun le potentiel scientifique des chercheurs de la francophonie dans une même discipline.

**Représentativité géographique :** L'AUF regroupe plus de 400 membres, répartis dans 44 pays, dont six n'appartenant pas à la Francophonie. Afrique : 19 ; Amérique latine et Caraïbes : 2 ; Asie et Pacifique : 6 ; États arabes : 6 ; Europe et Amérique du Nord : 11. Ce réseau institutionnel se compose d'universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de langue française, à caractère multidisciplinaire. Bureaux régionaux à Yaoundé, Dakar, Montréal, Hanoi, Port-au-Prince, Bucarest, Paris, Beyrouth, Antananarivo.

**Coopération avec l'UNESCO et Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'AUF est un partenaire précieux pour les activités de l'UNESCO visant l'enseignement supérieur, car elle lui apporte un soutien tant théorique qu'opérationnel. L'Agence siège au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur dont le rôle principal est de conseiller le Secrétariat de l'UNESCO sur les projets et les activités à entreprendre pour mettre en œuvre les orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 1998. Elle est membre à part entière du Comité directeur de la GIQAC – programme triennal de l'UNESCO et de la Banque mondiale visant à renforcer les moyens d'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur. En tant que membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, l'AUF a apporté un utile concours aux dernières réunions de cet organe (2003 et 2005). Elle a contribué à la réunion CMES+5 et appuie les préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2005.

AUF est également présente comme partenaire de certaines Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN. Le développement et le renforcement du partenariat sera envisagé dans le cadre du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO notamment avec les futures Chaires en Afrique.

Enfin, l'Agence assure une plate-forme d'apprentissage à distance pour des spécialistes travaillant dans les ministères compétents, avec des cours offerts par le Pôle de Dakar (service aux pays d'Afrique et à leurs partenaires, à tous les stades d'élaboration et de politiques d'enseignement, sous les auspices de la France et de l'UNESCO Dakar). Vu cette collaboration fructueuse pour des activités portant sur la réforme de l'enseignement supérieur, l'innovation, l'assurance-qualité, la mobilité etc., le Secteur de l'éducation recommande la reconduction des relations officielles avec l'Agence universitaire de la Francophonie.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **AMNESTY INTERNATIONAL (AI)**

### **AMNESTY INTERNATIONAL**

**Siège :** Londres (Royaume-Uni)

**Date de création :** 1961      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1995

**Buts :** Amnesty International est l'une des ONG les plus influentes dans le domaine des droits de l'homme ; elle encourage la connaissance des valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et intervient dans certains cas de violations des droits civiques et politiques fondamentaux. Sa mission est de contribuer à l'observance des droits de la personne humaine dans le monde entier, tels qu'établis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ; obtenir la libération de tous les prisonniers d'opinion, un procès équitable dans un délai raisonnable pour les prisonniers politiques, l'abolition de la peine de mort et de la torture et la fin des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions" ; lutter contre les violations graves des droits de chaque personne d'exprimer ses convictions et d'être libre de toute discrimination de genre, de race ou de nationalité ; s'opposer aux violations du droit de chacun à l'intégrité physique et mentale, indépendamment de toute considération politique.

**Représentativité géographique :** Amnesty International compte plus d'un million de membres dans plus de 140 pays et territoires, et plus de 7 500 groupes locaux de jeunes, d'étudiants ou autres réseaux, dans une centaine de pays, ainsi que 54 sections nationales (de 20 membres minimum) et 22 structures de coordination. Afrique : 15 ; Amérique latine et Caraïbes : 14 ; Asie et Pacifique : 13 ; États arabes : 4 ; Europe et Amérique du Nord : 30.

**Coopération avec l'UNESCO et Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La section Droits de l'homme et égalité des genres (SHS) coopère régulièrement avec Amnesty International. Cette organisation s'est associée à l'UNESCO pour l'organisation du Forum des droits de l'homme à Nantes, qui se tient tous les deux ans. Le dernier forum s'est tenu en juin-juillet 2008 et le prochain aura lieu en juillet 2010. Il est très important de maintenir et renforcer la coopération de l'UNESCO avec Amnesty International, qui joue un rôle primordial pour l'avancement des droits de l'homme dans le monde.

Le Secteur des sciences sociales et humaines estime qu'il serait bon que l'UNESCO poursuive ses relations avec Amnesty International, avec qui il a des contacts très réguliers. Amnesty International est invité aux réunions organisées par l'UNESCO. La coopération avec l'organisation, qui a une réputation internationale solide, est à développer plus avant.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION OF ASIAN SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCILS (AASSREC)**

**ASSOCIATION DES CONSEILS ASIATIQUES POUR LA RECHERCHE  
EN SCIENCES SOCIALES (AASSREC)**

**Siège :** Diliman, Quezon City (Philippines)

**Date de création :** 1973      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1987

**Buts :** L'AASSREC a été créée pour promouvoir l'échange d'informations entre spécialistes des sciences sociales en Asie ; encourager l'échange de chercheurs entre institutions de recherche ; promouvoir les possibilités de recherche offertes aux jeunes chercheurs en sciences sociales ; encourager les individus et les institutions à entreprendre l'exécution de projets conjoints.

**Représentativité géographique :** L'AASSREC compte 18 membres à part entière (conseils nationaux de recherche en sciences sociales et académies des sciences sociales ou organismes similaires) et un Membre associé (organisation nationale assumant des fonctions appropriées). Asie et Pacifique : 17 ; Europe et Amérique du Nord : 1.

**Coopération avec l'UNESCO et Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** AASSREC a été un organisateur actif d'ateliers pendant le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (MOST) qui a eu lieu en Argentine et en Uruguay en 2006. Cette année, le représentant de l'UNESCO/SHS à Bangkok a donné une conférence sur les Programmes de sciences sociales de l'UNESCO dans la région d'Asie et du Pacifique à la 17<sup>ème</sup> Réunion de l'AASSREC. Au Japon à cette occasion, il s'est entretenu de la coopération de l'UNESCO avec les membres individuels et les organisations membres de l'AASSREC. SHS recommande donc la reconduction des relations formelles avec l'Association.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES (AAU)**

**ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES (AUA)**

**Siège :** Accra (Ghana)

**Date de création :** 1967      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1976

**Buts :** Créée par les universités d'Afrique en vue de promouvoir la coopération entre ses membres et entre ces institutions et la communauté universitaire internationale, l'Association des universités africaines représente le principal forum de consultation, d'échange d'information et de coopération entre les universités africaines. Sa principale mission est de promouvoir les échanges, les contacts entre les institutions universitaires d'Afrique, ainsi que la coopération entre ces institutions dans l'élaboration des programmes d'études et la détermination des équivalences de titres académiques.

**Représentativité géographique :** L'AUA regroupe plus de 170 universités membres dans 46 pays. Afrique : 39 ; États arabes : 7.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'Association des universités africaines (AUA) est un des partenaires essentiels de la Section pour la réforme, l'innovation et l'assurance de la qualité pour la conception et l'exécution d'activités dans l'enseignement supérieur, aux niveaux mondial comme régional (Afrique). L'AUA est un partenaire d'exécution pour l'Initiative mondiale UNESCO/Banque mondiale pour les capacités d'assurance qualité (GIQAC). L'AUA est membre du Comité international de suivi de la CMES créé par l'UNESCO pour aider le Secrétariat à concevoir et préparer la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009. L'Association a apporté un concours notable aux travaux de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG, aux conférences internationales sur l'assurance qualité en Afrique, et au Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international. Elle a soutenu les préparatifs de la Conférence Régionale sur l'Enseignement Supérieur en Afrique (Dakar, novembre 2008), qui prépare la Conférence mondiale de 2009 ; elle est membre de l'Équipe spéciale UNESCO/ADEA qui aide l'UNESCO à préparer la table ronde sur la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique prévue lors de la Conférence mondiale de 2009. Enfin, elle a participé en y concourant aux réunions de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur UNESCO/ONG tenues en 2003 et 2005.

L'AUA est par ailleurs partenaire de certaines des Chaires de l'UNESCO établies en Afrique. Elle est également partenaire actif de la Chaire de l'UNESCO établie à Toulouse sur la Formation appliquée au développement local. Ce partenariat est à développer plus avant dans le Programme UNITWIN et Chaires UNESCO.

Compte tenu de cette collaboration active, le Secteur de l'éducation recommande la reconduction des relations officielles avec l'Association des universités africaines.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DU COMMONWEALTH (ACU)****ASSOCIATION OF COMMONWEALTH UNIVERSITIES (ACU)**

**Siège** : Londres (Royaume-Uni)

**Date de création** : 1913      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1967

**Buts** : La principale mission de l'ACU est de faire avancer la coopération internationale dans les domaines de l'enseignement supérieur, d'aider ses membres à développer leurs capacités en ressources humaines, de promouvoir par différents programmes la mobilité académique entre les pays du Commonwealth. L'ACU regroupe les universités des pays du Commonwealth intéressées par la mise en commun de leurs compétences.

**Représentativité géographique** : L'Association des universités du Commonwealth groupe 491 universités membres des pays du Commonwealth, selon la ventilation régionale suivante : Afrique : 94 université membres dans 17 pays ; Amérique latine et Caraïbes : 3 universités membres dans 2 pays ; Asie et Pacifique : 263 universités membres dans 12 pays ; Europe et Amérique du Nord : 131 universités membres dans 4 pays.

**Coopération avec l'UNESCO** : L'ACU était représentée à la réunion de l'UNESCO Universitaires sans frontières en novembre 2005, et les pourparlers sur cette initiative et d'autres ont été poursuivis avec la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO. Elle était également représentée à la Conférence UNESCO-ONG de décembre 2006, et a bénéficié du Programme de participation de l'UNESCO en 2004/05 et 2006/07. Depuis 18 mois un membre du personnel de l'Association siège au sous-comité Afrique du Comité des sciences naturelles de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO. Ce groupe a pour rôle principal de promouvoir dans l'enseignement supérieur le partenariat Royaume-Uni-Afrique en science et technologie. En qualité de coordonnateur du projet CAAST-Net\* de coopération entre l'UE et l'Afrique financé par la Commission européenne, le même membre du personnel de l'ACU a des liens officieux avec le groupe des politiques scientifique de l'UNESCO à Paris qui soutient les plans de mise en œuvre scientifiques en Afrique. Elle collabore avec l'UNESCO et l'Agence Universitaire de la Francophonie pour mettre au point un programme de pratiques optimales de gouvernance des universités en Afrique. Il est prévu de présenter ce programme à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur en juillet 2009. L'ACU a participé au Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et entretient des liens officieux avec les auteurs de l'analyse comparée des systèmes nationaux de recherche.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : L'ACU est des grands partenaires dans l'enseignement supérieur de la Division de l'enseignement supérieur. Membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, elle a apporté un utile concours à la planification et la réalisation d'activités de l'UNESCO dans l'enseignement supérieur, surtout des activités de réflexion et de concertation sur des sujets essentiels tels que la réforme, l'innovation, les assurances de qualité et la mobilité. Elle a participé aux dernières réunions de la consultation avec les ONG en 2003 et 2005. L'Association a également été un participant actif de l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 (CMES + 5). Elle concourt aux préparatifs de la CMES de 2009, notamment en apportant un concours de fond aux travaux du Comité international de suivi de la CMES.

**Recommandation par le Directeur général**: Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

---

\* Réseau pour la coordination et la promotion de la coopération entre l'Afrique subsaharienne et l'Union européenne en sciences et technologies.

## **ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'UNIVERSITÉ (EUA)**

### **EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION (EUA)**

**Siège** : Bruxelles (Belgique)

**Date de création** : 2001      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1967

**Buts** : En tant que centre d'expertise pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'EUA soutient les universités en : développant des lignes directrices destinées à permettre aux universités et à d'autres établissements d'enseignement supérieur de répondre aux attentes croissantes quant à leur contribution au développement futur d'une Europe de la connaissance ; soutenant ces positions auprès d'organes décisionnels à différents niveaux afin d'assurer un écho aux positions des universités ; tenant ses membres informés des divers débats qui auront un impact sur leur développement ; développant ses connaissances et son expertise par le biais de projets qui font appel à ses membres, leur apportent un bénéfice immédiat tout en étayant le développement des positions de l'Association, renforçant la gouvernance, les équipes dirigeantes et la gestion des institutions par l'organisation d'une série d'activités axées sur l'apprentissage mutuel, l'échange d'expériences et le transfert des meilleures pratiques ; et en développant des partenariats dans l'enseignement supérieur et la recherche entre l'Europe et le reste du monde afin de renforcer la position des universités européennes dans un contexte mondial.

**Représentativité géographique** : L'EUA a plus de 800 membres dans 46 pays.

**Coopération avec l'UNESCO** : L'Association européenne de l'université (EUA) coopère étroitement avec le bureau régional de l'UNESCO à Bucarest – le CEPES – dont l'EUA est membre du Conseil consultatif. L'EUA participe également activement à toutes les activités du CEPES, y compris à la préparation de la prochaine conférence mondiale sur l'enseignement supérieur.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : L'Association européenne de l'université (EUA) a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur depuis qu'il a été créé en 1999. Elle a apporté un utile concours au suivi de la Conférence mondiale de 1998. Elle est en partenariat pour l'organisation du Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe : accès, valeurs, qualité et compétitivité qui doit avoir lieu en mai 2009 comme réunion préparatoire de la CMES de 2009. Elle a concouru aux activités qui ont abouti à la rédaction des Lignes directrices UNESCO/OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier. Elle a été représentée à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 (CMES + 5). Enfin, elle est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et a assisté aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> consultations (2003 et 2005) de cet organe.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**INTER AMERICAN PRESS ASSOCIATION (IAPA)**  
**ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE DE LA PRESSE (SIP)**

**Siège** : Miami (États-Unis d'Amérique)

**Date de création** : 1949      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1977

**Buts** : Cette Association a pour principaux objectifs de défendre la liberté d'expression et la liberté de la presse partout où elles se trouvent menacées dans les Amériques ; de promouvoir la dignité, les droits et les responsabilités des journalistes ; d'encourager des normes déontologiques de haut niveau dans la profession et les activités commerciales ; de stimuler les échanges d'idées et d'informations, et d'encourager les peuples des Amériques à mieux se connaître et à développer leurs échanges à l'appui des principes fondamentaux d'une société ouverte et libre et de la liberté individuelle.

**Représentativité géographique** : La SIP compte plus de 1 300 membres représentant des journaux et des magazines de pays allant de l'Argentine au Canada (Europe et Amérique du Nord : 6 ; Amérique latine et Caraïbes : 34), dont la diffusion atteint 43 353 762 lecteurs.

**Coopération avec l'UNESCO** : L'Association collabore étroitement avec l'UNESCO pour la promotion du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano et la sélection des lauréats. C'est le cas aussi pour la promotion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai. Elle est un participant actif aux grandes conférences et séminaires de l'UNESCO. Le 3 mai 2007, elle a participé à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Medellin (Colombie) et aux cérémonies de remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano les 3 et 4 mai, dont les hôtes étaient le Directeur général de l'UNESCO et le Vice-Président de la Colombie. Les manifestations ont notamment comporté l'inauguration d'un buste de Guillermo Cano au Parc Bolivar de Medellin, ainsi que l'attribution posthume du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2007 à la journaliste russe Anna Politkovskaya. Après la cérémonie, le Président de l'Association a prononcé l'un des discours-programmes au séminaire organisé par l'UNESCO sur le thème Liberté de la presse, sécurité des journalistes et impunité. Le Directeur exécutif de l'Association et le Directeur pour la liberté de la presse ont participé à deux des groupes de réflexion de ce séminaire. La SIP a tenu deux conférences d'hémisphère auxquelles ont participé des intervenants et des collaborateurs UNESCO. La première, atelier de novembre 2006 sur le thème Valeurs et journalisme, a lancé les travaux qui ont débouché sur une déclaration d'aspirations définissant des aspects du rôle vital que joue la presse dans les sociétés démocratiques. La seconde, en juillet 2007, a réuni des juges des cours suprêmes de plusieurs pays qui ont débattu de l'application des normes internationales concernant les droits de l'homme aux affaires de délits contre des journalistes. La SIP organise régulièrement des forums, des conférences et des séminaires au niveau national pour débattre des problèmes locaux de liberté de la presse, avec la participation de représentants de l'UNESCO.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : L'UNESCO a depuis longtemps des relations dynamiques avec la SIP en vue de la création d'un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels dans les Amériques. Ces six dernières années, l'UNESCO a défini en coopération avec l'Association des principes d'assistance aux médias par les programmes (voir les déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO). En outre, l'UNESCO a de solides relations de travail avec l'Association, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. La coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE RADIODIFFUSION (AIR)  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF BROADCASTING (IAB)**

**Siège :** Montevideo (Uruguay)

**Date de création :** 1946      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1958

**Buts :** L'AIR représente des associations nationales privées de radiodiffusion et télévision et des entreprises privées de ce secteur. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre l'existence de la radio et de la télévision libres, fondées sur le respect de la liberté d'expression et l'application du principe de la libre entreprise. Elle a également pour objectifs de contribuer au progrès culturel des peuples, de s'efforcer d'établir des règles juridiques uniformes en vue de protéger les activités de radio et télévision privées; de faire appliquer des règles de déontologie par les diffuseurs; et d'intervenir pour représenter et défendre les intérêts des diffuseurs privés auprès d'entités publiques et privées.

**Représentativité géographique :** L'AIR regroupe, d'une part, des associations d'organismes de radio et télévision privés d'Amérique, d'Asie et d'Europe qui en constituent les membres institutionnels et, d'autre part, des centaines de chaînes de télévision et stations de radio qui en sont membres à titre individuel, ce qui représente à l'heure actuelle plus de 17 000 stations.

**Coopération avec l'UNESCO :** Compte tenu des liens permanents entre l'UNESCO et l'Association, le Directeur général a reçu le 23 octobre 2006 l'ancien Président, le Directeur général et un membre du Conseil de l'AIR au siège de l'UNESCO à Paris. Ils ont passé en revue et développé à cette occasion différents mécanismes de coopération permanente entre les deux organisations.

Chaque année, l'AIR a diffusé à l'échelon international le message du Directeur général de l'UNESCO sur la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai) par l'intermédiaire de stations de radio et de télévision d'Amérique latine et d'autres régions.

De plus, l'UNESCO a envoyé à plusieurs occasions des délégués à l'Assemblée générale de l'AIR, où ils ont exposé en plénière les positions et les plans de l'UNESCO dans le domaine de la communication.

Lors des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (Genève 2003, Tunis 2005), l'UNESCO et l'AIR ont travaillé ensemble dans plusieurs groupes de travail et forums de discussion sur les thèmes auxquels était consacré le Sommet.

Pour ce qui est du projet de Stratégie pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (e-LAC) et du Forum sur la gouvernance de l'Internet, la coopération est permanente, et de nombreuses activités sont prévues jusqu'en 2015, selon le même échéancier que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** l'UNESCO coopère avec l'AIR, notamment dans le cadre d'un dialogue régulier sur les radios communautaires et la législation applicable aux médias. Membre de l'IFEX, l'AIR fait également partie d'un groupe de neuf importantes organisations professionnelles des médias (Association mondiale des journaux, Union de la presse du Commonwealth, Association interaméricaine de la presse, Association internationale de radiodiffusion, Institut international de la presse, Fédération internationale de la presse périodique, North American Broadcasters Association, Comité pour la protection des journalistes), qui ont de longue date des relations de coopération avec l'UNESCO.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR L'INFORMATION  
ET LA COMMUNICATION (AIERI)**

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR MEDIA AND COMMUNICATION RESEARCH (IAMCR)**

**Siège :** Barcelone (Espagne)

**Date de création :** 1957      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** L'AIERI est la plus grande organisation professionnelle internationale existant dans le domaine de la recherche en communication. Elle a pour mission d'offrir un cadre où des chercheurs, professionnels et décideurs du secteur de la communication peuvent se réunir pour discuter de leur travail ; de stimuler l'intérêt pour la recherche en communication ; de diffuser des informations sur les résultats, les méthodes et les besoins de la recherche ; d'encourager la recherche et l'échange d'informations sur les pratiques et situations qui entravent la communication et la recherche dans ce domaine ; de contribuer par la recherche et la diffusion des résultats de la recherche à la formation de journalistes et autres professionnels des médias.

**Représentativité géographique :** L'Association compte 2 300 membres (individuels, institutionnels et associés) répartis entre 74 pays. Afrique : 6 ; Amérique latine et Caraïbes : 11 ; Asie et Pacifique : 18 ; États arabes : 5 ; Europe et Amérique du Nord : 34.

**Coopération avec l'UNESCO et évaluation par le Secteur de programme :** Il y a dix ans que l'UNESCO et l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI) s'emploient à promouvoir la recherche sur la communication et l'information. Cette coordination fructueuse a permis de renforcer les partenariats internationaux entre universitaires, de diffuser des informations et des savoirs scientifiques, et de mener des recherches sur divers sujets touchant la communication et l'information.

L'AIERI a participé à différentes consultations organisées par l'UNESCO en vue de formuler des stratégies de recherche en communication et information et de définir les domaines essentiels d'intervention de l'UNESCO. On a pu ainsi améliorer la collaboration avec les communautés de chercheurs constituées, et dégager de nouveaux domaines de recherche où l'UNESCO pouvait intervenir de manière cohérente. Il en est résulté plusieurs comptes rendus de recherche qui ont été largement diffusés. L'AIERI a aidé à déterminer les modalités permettant de renforcer la coopération et les partenariats internationaux.

L'UNESCO, en sa qualité de laboratoire d'idées, a travaillé en collaboration étroite avec le réseau d'universitaires de l'AIERI pour préparer une série de publications sur divers sujets touchant la communication et l'information, largement diffusées lors du Sommet mondial sur la société de l'information en 2003 et 2005.

En juillet 2007, l'AIERI a célébré son Cinquantenaire au Siège de l'UNESCO avec un débat sur les tendances récentes de la communication et de l'information. Plusieurs sections thématiques et groupes de travail se sont penchés sur les connections novatrices entre théorie et pratique et ont évalué méthodes, protocoles, instruments et indicateurs nouvellement apparus. L'UNESCO a assuré un soutien à de jeunes chercheurs et universitaires de pays en développement pour leur permettre de présenter les résultats de leurs recherches aux conférences de l'AIERI (Barcelone, 2002; Porto Allegro, 2004; Paris, 2007; Stockholm, 2008), et a publié leurs communications dans une série de rapports spéciaux sur différents sujets touchant les médias et la communication. Il est recommandé de poursuivre la coopération.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **ASSOCIATION INTERNATIONALE DES URBANISTES (AIU)**

### **INTERNATIONAL SOCIETY OF CITY AND REGIONAL PLANNERS (ISoCaRP)**

**Siège :** La Haye (Pays-Bas)

**Date de création :** 1965      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1975

**Buts :** L'AIU réunit au sein d'un réseau international, à titre individuel et collectif, des urbanistes, aménageurs et professionnels du développement social, professeurs d'université et chercheurs, dont les hautes compétences sont notoires. Elle a pour principaux objectifs d'améliorer et de renforcer l'exercice de la profession en instituant une tribune d'échange entre urbanistes, aménageurs et citoyens de différents pays ; de promouvoir la profession sous tous ses aspects ainsi que la recherche en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'amélioration de la qualité de vie de chacun et d'espaces urbains repensés au bénéfice de tous ; d'améliorer l'enseignement et la formation dans ces domaines.

**Représentativité géographique :** L'AIU a des membres dans 70 pays. Afrique : 7 ; Amérique latine et Caraïbes : 8 ; Asie et Pacifique : 15 ; États arabes : 8 ; Europe et Amérique du Nord : 28.

**Coopération avec l'UNESCO :** L'AIU a été associée depuis 1996 à différents programmes de l'UNESCO et a contribué à la promotion de ses objectifs à travers ses activités (congrès annuels, séminaires régionaux, colloques et dialogues) dans les différents pays où se trouvent ses bureaux nationaux. Organisation de la formation de jeunes urbanistes avec l'appui de l'UNESCO lors des ses Congrès annuels sur des thèmes contemporains, plus particulièrement liés aux problèmes des pays en développement avec les participants de ces pays. Contribution active et participative avec des organismes internationaux (HABITAT, Commission Européenne, UNESCO, etc.) dans la recherche de solutions aux problèmes de la société urbaine d'aujourd'hui (Conférence de Nankin, Changements climatiques et développement urbain, L'Eau et la ville, etc.). D'autre part, l'AIU participe activement à différentes manifestations de l'UNESCO, notamment à la Conférence générale de l'Eau, organisée par l'UNESCO et à la Commission française pour l'UNESCO ; participation à la Conférence générale et aux Conseils exécutifs de l'UNESCO ; à la journée DPI/NGO de l'ONU ; aux Conférences et Journées internationales des ONG ; participation active à différentes Commissions programmatiques mixtes (CPM) ONG-UNESCO (Éradication de la pauvreté, Droits de l'Homme, Science et éthique, Dialogue entre les cultures, Éducation pour tous) ; contribution à différentes publications des CPM ; publication de l'AIU, avec le concours de SHS, d'un ouvrage intitulé « Planning Laws » [Planification et législation], ainsi que de 2 autres ouvrages : « Planning in the information Age » [La planification à l'ère de l'information] et « The pulsar effect » [L'effet pulsar], dans le cadre du Programme MOST.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** De 1996 à 2005, ISoCaRP a collaboré avec SHS pour l'organisation d'ateliers annuels destinés à de jeunes urbanistes, qui réunissent 40 étudiants autour d'un projet de revitalisation d'une zone urbaine proposée par une municipalité, qui accueille les jeunes pendant 8 jours. En 2004, le président d'ISoCaRP a participé à la Table ronde sur les quartiers historiques que SHS a organisée pendant le World Urban Forum II. En 2005, ISoCaRP a participé à des réunions sur le thème « le droit à la ville ».

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## INTERNATIONAL READING ASSOCIATION (IRA)

### ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LECTURE (IRA)

**Siège** : Newark, Delaware (États-Unis d'Amérique)

**Date de création** : 1955      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1978

**Buts** : L'IRA a pour principale mission de promouvoir l'alphabétisation dans le monde en améliorant la qualité de l'enseignement de la lecture par l'étude du processus de lecture et des techniques d'enseignement ; de servir de plaque tournante pour la diffusion des travaux de recherche sur la lecture à travers des conférences, des revues et autres publications ; d'encourager l'habitude de lire tout au long de la vie.

**Représentativité géographique** : L'Association internationale pour la lecture a des groupes affiliés dans 100 pays et un réseau de 350 000 membres dans le monde entier. Bureaux à Newark (Delaware), et Washington. Afrique : 8 ; États arabes : 2 ; Asie et Pacifique : 19 ; Canada : 16 ; États-Unis : 1100 ; Amérique latine : 9 ; Caraïbes : 10.

**Coopération avec l'UNESCO** : L'Association a de longue date des rapports utiles avec l'UNESCO. Elle a parrainé le Prix d'alphabétisation Association internationale pour la lecture (destiné à récompenser un travail méritoire dans le domaine de l'alphabétisation) de 1979 à 2008. Elle a participé régulièrement à la Consultation collective des ONG. Des projets importants de perfectionnement professionnel des éducateurs (lecture et alphabétisation) ont été entrepris en coopération étroite avec les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les conseils et les associations affiliées à l'IRA de toutes les régions du monde sont en communication avec l'UNESCO aux niveaux national et international. L'Association assure la promotion et la publicité des programmes d'alphabétisation de l'UNESCO et célèbre la Journée internationale de l'alphabétisation par l'intermédiaire de son vaste réseau d'organisations affiliées et de conseils, ainsi que par l'action de son personnel et de ses programmes internationaux.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : L'Association internationale pour la lecture et l'UNESCO ont signé en avril 2005 un accord de coopération sur le programme Lecture pour tous de l'UNESCO, en vue d'encourager des politiques favorisant les progrès de la lecture et de l'écriture, de renforcer les capacités de lecture, de soutenir le perfectionnement professionnel et de mettre au point des documentations pédagogiques. L'Association étudie les possibilités de coopération avec l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). Le groupe de la coordination de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) travaille avec l'Association pour le Prix d'alphabétisation Association internationale pour la lecture (destiné à récompenser un travail méritoire dans le domaine de l'alphabétisation), créé par l'UNESCO en 1979. Ce Prix a récompensé nombre d'institutions et d'organisations ayant accompli un travail exceptionnel et obtenu des résultats particulièrement efficaces pour la promotion de l'alphabétisation. Au cours de l'an dernier, le groupe de coordination de la DNUA a entamé des négociations avec l'Association sur les statuts et les ressources financières du Prix, afin de les aligner sur la nouvelle réglementation adoptée par le Conseil exécutif à sa cent soixante et onzième session. Cette stratégie visant à accroître la visibilité et le prestige de tous les prix de l'UNESCO, et entraîne une augmentation des montants annuels permettant de couvrir « toutes les dépenses de personnel et les dépenses logistiques liées à l'administration du prix, y compris le coût du jury, ainsi que le coût de la cérémonie de remise du prix et les matériels d'information et publications qui s'y rapportent ». Il semble malheureusement, d'après les échanges récents de correspondance, que l'Association ne sera pas en mesure, pour des raisons financières, de se conformer à la nouvelle réglementation ; on prévoit donc que le Prix ne pourra être maintenu au-delà de la fin de 2008.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ÉCLAIREUSES (AMGE)**  
**WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS (WAGGGS)**

**Siège :** Londres (Royaume-Uni)

**Date de création :** 1928      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1961

**Buts :** L'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE) est un Mouvement mondial qui fournit une éducation non formelle au sein de laquelle les filles et les jeunes femmes apprennent à assumer des responsabilités et acquièrent des compétences fondamentales au travers de l'auto-développement, de défis et de l'aventure.

**Représentativité géographique :** L'AMGE atteint aujourd'hui 10 millions de filles et de jeunes femmes réparties dans 145 pays du monde entier. Afrique : 31 ; Asie et Pacifique : 25 ; États arabes : 14 ; Europe : 39 ; Hémisphère occidental : 36. Bureau mondial à Londres (Royaume-Uni). Bureau Europe à Bruxelles (Belgique).

**Coopération avec l'UNESCO :** Depuis 60 ans l'AMGE est en relation avec les Nations Unies et notamment avec l'UNESCO. A plusieurs reprises l'AMGE a été élue au Comité de Liaison ONG-UNESCO, et est intervenue à différentes Commissions programmatiques mixtes (CPM) et aux Conférences générales. Pour la Conférence internationale des ONG de novembre 2004, l'AMGE et Soroptimist International ont été chargées par le Comité de Liaison d'organiser la table ronde sur le VIH/sida. Actuellement l'AMGE est dans la coordination de la CPM Jeunesse, membre de la CPM Pauvreté, promotrice de la deuxième journée sur l'Éducation non formelle qui aura lieu à l'UNESCO le 5 juin 2009.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La Section de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Secteur SHS (YSPE) a eu des échanges d'informations réguliers avec l'AMGE dans le cadre de la Commission Programmatique Mixte Jeunesse du Comité de Liaison UNESCO-ONG. L'AMGE fait partie du triumvirat qui gère la CPM Jeunesse mais il n'y a pas eu d'actions de coopération opérationnelle. Le secteur SHS ne voit pas d'inconvénient pour qu'on renouvelle les relations officielles avec l'Organisation. Il suggère toutefois de leur demander explicitement d'établir un partenariat plus opérationnel avec l'UNESCO, au-delà de la CPM.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES (AMARC)

### WORLD ASSOCIATION OF COMMUNITY RADIO BROADCASTERS

**Siège** : Montréal (Canada)

**Date de création** : 1983      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1991

**Buts** : Réseau d'échange et de solidarité entre radiodiffuseurs communautaires, l'AMARC a pour mission de promouvoir la démocratisation de la radiodiffusion en général et le développement de la radiodiffusion communautaire en particulier ; d'accroître la reconnaissance et la légitimité du secteur de la radio communautaire au niveau international ; de renforcer les mécanismes de solidarité et de prévention des violations du droit à la communication dans le secteur de la radio communautaire ; d'encourager la diffusion d'informations sur les enjeux de la mondialisation, notamment le droit à la paix, la place des femmes, la discrimination, les migrations et la diversité culturelle et linguistique ; d'assurer le droit des femmes à la communication au sein du mouvement de la radio communautaire et de la société civile.

**Répartition géographique** : L'AMARC regroupe 4000 membres collectifs (associations nationales, radios locales, groupes de production, fédérations ou associations de radios) répartis dans 117 pays et territoires. Afrique : 41 ; Amérique latine et Caraïbes : 17 ; Asie et Pacifique : 21 ; États arabes : 11 ; Europe et Amérique du Nord : 27.

**Coopération avec l'UNESCO** : Table ronde sur la communication pour le développement (développement durable), Rome, 2004 ; diverses étapes du processus du Sommet mondial de la société de l'information, et suivi du plan d'action (2007 et 2008) ; Congrès mondial de la communication pour le développement (2006) avec tenue d'un séminaire et publication d'un livre conjoint UNESCO-AMARC-Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) : « Fighting Poverty in a Digital Age » [Lutter contre la pauvreté à l'âge numérique] (2008) ; participation annuelle aux activités de la Journée mondiale de la liberté de presse ; participation à des missions internationales sur la liberté d'expression (Népal 2006, Sri Lanka 2007, Mexique 2008) ; participation de l'UNESCO à l'AMARC 8, à la Conférence mondiale de l'AMARC au Népal en 2003 et à l'AMARC 9 en Jordanie (2006), aux tables rondes régionales de l'AMARC sur l'impact social de la radio communautaire, et à des activités et projets en Afrique, en Amérique latine et Caraïbes, et en Asie-Pacifique.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : Le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO a tiré le plus grand profit de sa collaboration de longue date et de sa concertation continue avec l'AMARC s'agissant des médias communautaires, en particulier des radios locales. L'AMARC a communiqué d'utiles réactions en retour sur les principes, et les échanges d'idées ont été particulièrement heuristiques, permettant à l'UNESCO de préciser sa stratégie dans le domaine des médias communautaires. Le Secteur de la communication et de l'information, et en particulier la Division du développement de la communication, ont travaillé avec l'AMARC en organisant des ateliers et des conférences. Au cours du dernier exercice biennal, l'UNESCO a collaboré étroitement avec l'AMARC pour l'élaboration de rapports sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) visant la grande orientation C9 du SMSI relative aux médias. L'AMARC a fait office de centre de coordination pour les rapports sur les réunions consécutives au SMSI de Paris et de Genève. L'Association a participé à ces rapports en élaborant des indicateurs de développement des médias. L'UNESCO devrait également tirer profit de l'expérience et du concours de l'AMARC lors de la Réunion consultative d'experts sur les pratiques optimales dans les médias communautaires, en février 2009. L'expérience professionnelle de l'Association et son solide réseau de médias communautaires ont assuré un concours utile pour la réalisation de certains des résultats de l'objectif 33C/5.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **ASSOCIATION MONDIALE POUR L'APPEL ISLAMIQUE WICS**

**Siège :** Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne)

**Date de création :** 1972      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1984

**Buts :** Faire connaître l'appel islamique dans le monde entier par tous les moyens pacifiques possibles et, en particulier, par la diffusion de la culture islamique et de la langue arabe, par la promotion de la paix et de la coopération internationale, par la classification des lois islamiques, l'élaboration et la publication d'encyclopédies, de livres et de périodiques, et par la création de centres d'enseignement dans le Tiers Monde et dans les pays islamiques.

**Représentativité géographique :** La WICS regroupe des organisations associées et des particuliers dans 31 pays et territoires dont : 13 en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad), 3 dans les Amériques (Canada, Suriname, Trinité-et-Tobago), 7 en Asie et au Moyen-Orient (Indonésie, Liban, Malaisie, Maldives, Pakistan, Sri Lanka, Syrie) et 8 en Europe (Chypre, Fédération de Russie, France, Italie, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Vatican).

**Coopération avec l'UNESCO :** En 2000, l'Association mondiale pour l'appel islamique et l'UNESCO ont signé un accord pour la Culture de la paix. Dans le cadre d'un projet microscientifique (Accord de Tripoli, 1999), l'Association participe activement à la formation d'enseignants pour les pays du Sahel. En 2006, la WICS, l'UNESCO et le Ministère des sciences de Malaisie ont organisé une conférence à Kuala Lumpur sur la science islamique. Dans le domaine du dialogue entre cultures et religions, l'Association a financé une réunion à Cotonou (Bénin) en 2007. Elle a coopéré activement avec l'UNESCO au Plan du NEPAD et financé la quatrième réunion (Tripoli, 5 au 8 mai 2005). En outre, le Secrétaire général de l'Association a été choisi par le Directeur général de l'UNESCO pour présider le Comité du NEPAD. L'Association a envoyé pour quatre ans un collaborateur au Secteur des sciences en finançant le poste. En octobre 2007, l'Association et l'UNESCO ont signé un nouvel accord, l'Association engageant 5,5 millions de dollars des États-Unis pour financer de nouveaux projets conjoints.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La coopération avec l'Association mondiale pour l'appel a commencé au début des années 1980 et n'a cessé de se développer depuis lors : la WICS a en effet signé plusieurs accords de coopération dans les domaines de compétence de l'Organisation, dont le dernier date d'octobre 2007. En ce qui concerne la culture, la WICS a financé des activités de patrimoine, y compris la restauration de manuscrits et la formation de femmes en la matière (en Mauritanie, en Libye et à Jérusalem), la conservation de monuments historiques (au Yémen) pour ne citer que ces exemples; la WICS apporte un soutien financier (plus de 3,5 millions de dollars US) et intellectuel à l'élaboration et la publication des histoires suivantes : histoire de l'humanité (743 000 dollars des États-Unis), histoire des civilisations de l'Asie Centrale (50 000 dollars des États-Unis) et différents aspects de la culture islamique (2 960 000 dollars des États-Unis) ; cette ONG apporte également un soutien financier et intellectuel à l'histoire des sciences, à la lutte contre la pauvreté en Afrique, etc. La coopération de cette Association avec l'UNESCO est donc très satisfaisante et mérite de se poursuivre.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ASIAN MEDIA INFORMATION AND COMMUNICATION CENTRE (AMIC)****ASIAN MEDIA INFORMATION AND COMMUNICATION CENTRE (AMIC)**

**Siège :** Nanyang (Singapour)

**Date de création :** 1971      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1980

**Buts :** Le Centre asiatique d'information sur les recherches en communication de masse (AMIC) est une organisation du secteur de la communication de masse au service de l'Asie et du Pacifique, qui vise à promouvoir l'étude de la communication et ses applications dans la région, dans le contexte général du progrès socioéconomique ; à améliorer la qualité, l'extension et l'accessibilité de la communication de masse ; et à encourager le sens des responsabilités et le professionnalisme chez ceux qui la pratiquent ainsi que chez les chercheurs et universitaires de la région qui s'occupent de ce domaine.

**Représentativité géographique :** Particuliers et institutions étudiant ou pratiquant la communication de masse ou s'y intéressant, dans 34 pays, représentants honoraires dans 11 pays. Afrique : 2 ; Asie et Pacifique : 21 ; États arabes : 1 ; Europe et Amérique du Nord : 10.

**Coopération avec l'UNESCO :** Le Centre a réalisé plusieurs projets avec l'UNESCO ces dernières années : 2004: gestion d'un journal, à l'intention des femmes journalistes ; Diffusion de service public : références pour les pratiques optimales ; Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement – séminaire organisé à Singapour. 2005: Manuel de communication en Asie (Programme de participation 2004-2005) ; Pluralisme des médias et indépendance rédactionnelle en Asie ; Pluralisme des médias en Asie : rôle et impact des médias parallèles (ouvrage publié en 2007) ; Recherche sur la production télévisuelle pour enfants en Asie (CD publié en 2006) ; Rapport mondial sur la diversité culturelle ; Le rôle des médias pour la reconstruction après le tsunami (ouvrage publié en 2007). 2007 : Journée mondiale de la liberté de la presse (Asie du Sud) – séminaire à Male (Maldives) ; Formation de formateurs aux compétences journalistiques en matière de VIH/sida dans l'Asie et le Pacifique ; Comprendre et faire connaître les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie (Programme de participation 2008-2009) ; Partenariat entre communautés et médias de grande diffusion au service des Objectifs du Millénaire pour le développement. 2008 : Journée mondiale de la liberté de la presse (Asie du Sud) – séminaire à Dacca (Bangladesh) ; Recherche sur la viabilité économique et les radios communautaires aux Philippines ; Cursus type asiatique d'enseignement du journalisme ; Portail des médias parallèles asiatiques [Asian Alternative Media Portal] (Programme de participation 2006-2007).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'UNESCO a tiré le plus grand profit de sa collaboration de longue date avec le Centre. Au fil des années, ce dernier et l'UNESCO ont poursuivi en commun des buts et objectifs analogues : offrir une plate-forme régionale Asie-Pacifique de coopération internationale pour le développement des médias ; encourager la concertation régionale dans ce domaine ; améliorer chez les professionnels des médias la capacité de comprendre et transmettre l'information et le savoir au service du développement. Au cours du dernier exercice biennal, le Centre a aidé l'UNESCO à approuver des cursus types d'enseignement du journalisme, en organisant à Singapour en 2005 le premier Congrès mondial de l'enseignement du journalisme. L'UNESCO a soutenu le Portail des réseaux de jeunes professionnels de la communication du Centre, qui permet à des jeunes du monde entier étudiant les médias de publier leurs recherches et d'échanger des idées. L'UNESCO a également collaboré de près à deux études de recherche sur le Statut et la pertinence de l'enseignement du journalisme en Asie, et sur les Médias et le tsunami, qu'avait commanditées le Centre. L'AMIC coopère de près au Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO et a exécuté plusieurs projets, dont les projets récents de Partenariat entre communautés et médias de grande diffusion au service des Objectifs du

Millénaire pour le développement (approuvé en 2007) et de Consultations asiatiques sur les cursus types de l'UNESCO pour l'enseignement du journalisme (en cours).

**Recommandation par le Directeur général** : Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**CLUB DE ROME (CoR)****CLUB OF ROME (CoR)**

**Siège** : Winterthur (Suisse)

**Date de création** : 1968      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1992

**Buts** : La mission essentielle du Club de Rome est de catalyser le changement à l'échelle mondiale en cernant et analysant les problèmes cruciaux auxquels l'humanité doit faire face, et en y alertant les grands décideurs publics et privés, ainsi que le grand public. Les activités du Club devraient, grâce à une démarche holistique, permettre de comprendre en profondeur la complexité des problèmes contemporains, et d'adopter une perspective supradisciplinaire à long terme, axée sur les choix et les politiques qui détermineront le sort des générations à venir. Le Club de Rome réunit des personnalités éminentes, scientifiques, économistes, hommes d'affaires, fonctionnaires internationaux et personnalités d'envergure internationale des cinq continents.

**Répartition géographique** : Les membres du Club appartiennent aux milieux scientifiques, politiques, d'affaires, universitaires, religieux et culturels et à la société civile. Il peut y avoir jusqu'à 100 membres à part entière. Ils représentent actuellement plus de 30 pays des 5 continents. L'une des préoccupations est de préserver un équilibre de représentativité internationale entre nationalités, cultures, sexes et domaines de compétence. Pour encourager la participation des générations montantes, le Club a créé en 2000 Think Tank 30 (en abrégé tt30).

**Coopération avec l'UNESCO** : Parmi les exemples récents de coopération entre le Club de Rome et l'UNESCO on peut citer un projet conjoint en 2005 (Conférence sur l'usage des TIC pour le renforcement des capacités au service du développement, à Paris).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : Le Club de Rome a renforcé sa coopération avec l'UNESCO par la signature d'un Accord de coopération renouvelé pour chaque exercice biennal depuis 1998. Le dernier accord signé couvre la période 2008-2009 et porte principalement sur un ensemble d'activités s'inscrivant dans la Stratégie à moyen terme et visant à renforcer la fonction de laboratoire d'idées de l'UNESCO. Le Club a pris part aux consultations du Directeur général sur le 34C/4 et a contribué au rapport sexennal (2001-2006). Une des initiatives majeures mise en œuvre par le Club de Rome en partenariat avec l'UNESCO est la Conférence qui s'est tenue en mai 2005 au Siège de l'UNESCO sur le thème Les technologies de l'information et des communications pour le renforcement des capacités. Cette conférence s'est inscrite dans les activités préparant la deuxième phase du Sommet Mondial sur la société de l'Information (Tunis, 2005) auquel a participé le Club de Rome. En 2008, le Club de Rome a célébré son 40<sup>e</sup> anniversaire, auquel s'est associée l'UNESCO lors des diverses manifestations organisées à Rome autour du thème Une nouvelle voie de développement mondial. Dans le cadre de l'Accord de coopération, le Centre de soutien européen du CoR a prévu d'organiser en janvier 2009, en partenariat avec la Section de prospective, CI et SC, un atelier sur Les TIC au service de l'agriculture et de la sauvegarde de la diversité biologique, qui s'inscrit dans l'initiative ICT-ENSURE dont l'objectif est d'analyser l'importance de la recherche dans le domaine des TIC pour un environnement durable. L'une des valeurs ajoutées du partenariat avec le Club de Rome est de permettre une relation immédiate avec un centre de réflexion de stature mondiale et l'accès à un réseau partenaire de choix tant par la notoriété de ses membres que par la qualité et la pertinence de ses activités, de ses Rapports mondiaux et de sa contribution aux travaux de l'UNESCO.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **COMITE MONDIAL POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE (WPFC)**

### **WORLD PRESS FREEDOM COMMITTEE (WPFC)**

**Siège :** Reston (États-Unis d'Amérique)

**Date de création :** 1976      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1979

**Buts :** Créé par un groupe de journalistes indépendants pour défendre la liberté de la presse, le Comité mondial pour la liberté de la presse regroupe 44 organisations de médias à travers le monde. Il a pour mission de défendre et promouvoir la liberté de la presse par une "veille permanente" et une action de sensibilisation auprès des instances internationales, travailler pour une circulation sans entrave de l'information à l'intérieur et au travers des frontières nationales, fournir aide et formation aux nouveaux médias, spécialement dans les pays en développement et en Europe centrale et de l'Est.

**Représentativité géographique :** Le Comité groupe 44 organisations journalistiques de 17 pays et coordonne l'action d'organisations professionnelles de médias (Association mondiale des journaux, Union de la presse du Commonwealth, Association interaméricaine de la presse, Association internationale de radiodiffusion, American Broadcasters Association, Institut international de la presse, Fédération internationale de la presse périodique, North-American Broadcasting Association). Amérique latine et Caraïbes : 7 ; Asie et Pacifique : 4 ; Europe et Amérique du Nord : 6.

**Coopération avec l'UNESCO et Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'UNESCO entretient de longue date des relations dynamiques avec le Comité mondial pour plusieurs initiatives de promotion de la liberté d'expression et d'instauration d'un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels. Les six dernières années, l'UNESCO a élaboré en coopération avec le Comité mondial des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a coopéré de manière fructueuse avec le Comité mondial, qui a été régulièrement invité à participer aux conférences annuelles organisées par le Secteur de la communication et de l'information pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les Déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO - les Déclarations de Belgrade et de Dakar ont été approuvées par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005). L'UNESCO est l'institution des Nations Unies mandatée pour ce qui touche la liberté d'expression, et à ce titre a l'obligation de discuter avec ses États Membres des aspects cruciaux qui retentissent sur la promotion et le renforcement de la liberté de la presse et le développement viable des médias. En partenariat avec d'importantes ONG et associations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont le Comité mondial, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias. L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec le Comité mondial, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. Cette coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS (CPJ)

### COMITE POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ)

**Siège** : New York (États-Unis d'Amérique)

**Date de création** : 1981      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1998

**Buts** : Le CPJ surveille les abus commis à l'encontre de la presse et travaille à promouvoir la liberté de la presse à travers le monde. Son but est de promouvoir et défendre le droit des journalistes à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles sans craindre d'être agressés physiquement ou de faire l'objet de poursuites judiciaires, ainsi que le droit des individus, partout dans le monde, à avoir accès à des sources d'information indépendantes et non censurées.

**Représentativité géographique** : Le CPJ œuvre dans plus de 135 pays de toutes les régions du monde. Il emploie à plein temps des coordonnateurs de programme qui surveillent la situation de la presse dans les Amériques, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe.

**Coopération avec l'UNESCO et Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : L'UNESCO entretient de longue date des relations dynamiques avec le CPJ pour plusieurs initiatives de promotion de la liberté d'expression et d'instauration d'un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels. Les six dernières années, l'UNESCO a élaboré en coopération avec le Comité mondial des principes d'assistance aux médias par les programmes. Elle a coopéré de manière fructueuse avec le CPJ, qui a été régulièrement invité à participer aux conférences annuelles organisées par le Secteur de la communication et de l'information pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les Déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO - les Déclarations de Belgrade et de Dakar ont été approuvées par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005). L'UNESCO est l'institution des Nations Unies mandatée pour ce qui touche la liberté d'expression, et à ce titre a l'obligation de discuter avec ses États membres des aspects cruciaux qui retentissent sur la promotion et le renforcement de la liberté de la presse, et le développement viable des médias. En partenariat avec d'importantes ONG et associations professionnelles internationales, régionales et locales s'occupant des médias, dont le CPJ, l'UNESCO a également défini une démarche holistique pour le développement des médias. L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec le Comité mondial, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. Cette coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.

Le CPJ a également concouru à plusieurs initiatives organisées par l'UNESCO, par exemple visant la sûreté des journalistes, la liberté d'expression sur l'Internet et d'autres. Une coopération s'est établie aussi dans le cadre des Missions internationales pour la liberté de la presse, par exemple au Népal, à Sri Lanka, aux Maldives, en Afrique de l'Ouest, etc. Il est à noter en outre que le CPJ a apporté son concours à l'exposition organisée par l'UNESCO à Paris lors du Colloque sur la liberté d'expression en 2008, avec un mémorial des journalistes.

Cette coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **COMMUNAUTÉ DES UNIVERSITÉS MÉDITERRANÉENNES (CUM)**

### **COMMUNITY OF MEDITERRANEAN UNIVERSITIES (CMU)**

**Siège :** Bari (Italie)

**Date de création :** 1983      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1987

**Buts :** La CUM joue un rôle de premier plan dans l'enseignement supérieur dans la région méditerranéenne. Elle a pour mission de réaffirmer et développer le rôle et la fonction de la culture et de la recherche scientifique et technologique dans les pays du bassin méditerranéen ; de promouvoir la coopération scientifique entre les universités de la région ; de nouer des liens avec les réseaux de scientifiques de la Méditerranée et d'assurer la mobilité académique dans l'enseignement supérieur.

**Représentativité géographique :** La CUM rassemble 163 universités de tous les pays riverains du bassin méditerranéen et gère 20 écoles. États arabes : 9 ; Europe : 12.

**Coopération avec l'UNESCO et évaluation par le Secteur de programme :** Le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) réalise certaines activités concernant la migration avec la CUM. Le Bureau de l'UNESCO à Venise - Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe recommande de poursuivre la coopération avec elle car elle est représentative par sa composition des universités méditerranéennes. Il existe un noyau important d'universités membres qui ont une grande confiance en la CUM. Les participants à ses réunions sont nombreux. Avec la création de l'Union pour la Méditerranée (même s'il n'y a pas eu beaucoup d'activité depuis le lancement de cette initiative) la coopération interuniversitaire pourrait jouer un rôle important. La CUM pourrait être très utile à l'UNESCO dans la poursuite d'initiatives de coopération dans l'enseignement supérieur de la région.

La Communauté des universités méditerranéennes (CUM) est un des partenaires de l'UNESCO dans l'enseignement supérieur. Elle est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et a toujours été représentée aux réunions de cet organe, y compris aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> consultations tenues respectivement en 2003 et 2005. Elle a participé à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 (CMES + 5). Elle coopère avec l'UNESCO dans le cadre du Programme PEACE (Programme de coopération universitaire palestino-européenne dans le domaine de l'éducation), qui est un programme de coopération universitaire avec les universités palestiniennes.

La CUM participe également au Programme UNITWIN et Chaires UNESCO depuis 1992. Elle s'intéresse surtout aux problèmes environnementaux et sanitaires. Autres domaines : santé et population ; sciences naturelles ; économie et administration des affaires ; gestion des transports maritimes ; agriculture ; énergie ; ressources en eau ; droit ; langues ; compréhension internationale et paix ; culture ; tourisme.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS  
(CISAC)**

**INTERNATIONAL CONFEDERATION OF SOCIETIES OF AUTHORS AND COMPOSERS  
(CISAC)**

**Siège :** Neuilly-sur-Seine (France)

**Date de création :** 1926      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** La CISAC est une confédération d'organismes représentant des auteurs et compositeurs. Sa mission est d'encourager les gouvernements à améliorer les législations protégeant les auteurs ; favoriser une meilleure compréhension et reconnaissance du droit d'auteur par les usagers des œuvres et le public en général ; assurer la sauvegarde, le respect et la protection des intérêts moraux, économiques et juridiques découlant de toute production littéraire ou artistique sur les plans nationaux et internationaux, coordonner les activités entre les sociétés d'auteurs et de compositeurs, constituer un centre international d'études et d'information.

**Représentativité géographique :** La CISAC regroupe 203 sociétés d'auteurs et compositeurs dans 87 pays. Bureaux en France, à Singapour, en Argentine. Afrique : 19 ; Amérique latine et Caraïbes : 17 ; Asie et pacifique : 13 ; Europe et Amérique du Nord : 34 ; États arabes : 4.

**Coopération avec l'UNESCO et évaluation par le Secteur de programme :** Tout en demeurant importante du fait de la représentativité de ses membres, la coopération avec la CISAC a été un peu moins intense dans la période concernée. Il est cependant à noter que plusieurs représentants des sociétés ou bureaux de gestion collective membres de la CISAC ont participé aux formations régionales de formateurs, à la lutte contre la piraterie que l'UNESCO a organisé dans les régions sud, australe, et ouest de l'Afrique, contribuant à leur succès. Il semble que la coopération avec la CISAC ait vocation à se développer et se renforcer notamment dans le cadre de la création de l'Observatoire de lutte contre la piraterie. C'est pourquoi le Secteur de la culture est tout à fait favorable au renouvellement des relations telles qu'existantes.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **CONFÉRENCE MONDIALE DES RELIGIONS POUR LA PAIX (CMRP)**

### **WORLD CONFERENCE OF RELIGIONS FOR PEACE (WCRP)**

**Siège** : New York (États-Unis d'Amérique)

**Date de création** : 1970      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1983

**Buts** : Fondée sur le principe du respect des différences religieuses, la Conférence mondiale des religions pour la paix est un Forum interreligieux où des responsables religieux et des croyants de tous âges se rencontrent pour partager le souci de la justice et de la paix qui leur est commun. Sa mission est d'inciter les croyants de toutes les religions à trouver dans leur patrimoine spirituel respectif des motifs de paix et de réconciliation et de conduire des activités de construction de la paix, de réflexion sur les problèmes sociaux dans lesquels les religions peuvent être impliquées et d'éducation aux niveaux international, régional, national et local.

**Représentativité géographique** : La CMRP comprend un Conseil Mondial composé de responsables religieux de toutes les régions du monde; et de 70 sections nationales, 4 groupes régionaux, des Conseils interreligieux affiliés à WCRP : Afrique: 20, Asie-Pacifique 15, Europe : 12, Amérique Latine : 17, Moyen-Orient: 3, Amérique du Nord: 2.

**Coopération avec l'UNESCO** : La CMRP a participé à toutes les Conférences générales (2003, 2005, 2007) avec chaque fois une intervention en séance plénière et en Commission culture. La CMRP a organisé en partenariat avec l'UNESCO en juin 2005 un colloque : « Religion et citoyenneté pour le XXI<sup>e</sup> siècle » dans le cadre du Programme du dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO. Dans le cadre du Programme de participation (2006-2007) : mise en œuvre, par la réalisation d'ateliers interactifs, d'un réseau de femmes de religions différentes en Afrique : Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo. En collaboration étroite avec le Secteur de la Culture, création et suivi d'un réseau de femmes africaines de différentes religions venant du Kenya, de l'Ouganda, et du Soudan, pour une formation spécifique au dialogue pour la paix. Projet de concrétisation sur le terrain avec les responsables de CLT en cours (Corne de l'Afrique). Avec le Secteur de l'éducation, participation à la 4<sup>e</sup> réunion de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous, Dakar 2007. Participation à toutes les Conférences des ONG de l'UNESCO. Participation à la Conférence DPI/NGO des Nations Unies sur le thème des droits de l'homme, Paris, septembre 2008. Membre de la Commission programmatique mixte « Dialogue entre les cultures pour la paix » ; et de la sous-commission des conditions du dialogue.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : La coopération avec la Conférence mondiale des Religions pour la Paix s'est caractérisée surtout depuis les dernières années de la période par une coopération avec des associations féminines pour le dialogue interreligieux dans la corne d'Afrique. Il s'agissait de formation des formateurs pour la médiation intercommunautaire, selon la méthode de l'action de proche en proche en cercles concentriques. Les femmes étaient formées dans leurs villages et ensuite se sont retrouvées (en février 2007) à Nairobi où des femmes de toutes confessions ont pu échanger leurs expériences, les obstacles rencontrés etc. La démarche se poursuit et l'aboutissement serait de produire un manuel faisant état de réussites comme d'obstacles. La qualité de la coopération justifie, selon le Secteur de la culture, le maintien des relations existantes.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DES SCIENCES MÉDICALES (CIOMS)**

### **COUNCIL FOR INTERNATIONAL ORGANIZATIONS OF MEDICAL SCIENCES (CIOMS)**

**Siège :** Genève (Suisse)

**Date de création :** 1949      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1949

**Buts :** Créé sous les auspices de l'UNESCO et de l'OMS en vue de l'organisation de congrès internationaux de médecine, le CIOMS organise des conférences internationales sur les politiques en matière de bioéthique et de santé, de formation médicale et d'amélioration des services de santé en liaison avec les progrès des sciences biomédicales. Il a pour mission de servir les intérêts scientifiques de la communauté internationale des sciences biomédicales en général.

**Répartition géographique :** Le CIOMS regroupe plus de 70 organisations internationales (représentant essentiellement des spécialistes des sciences médicales) et quelque 29 associations médicales, académies et conseils de la recherche médicale au niveau national. Afrique : 2 ; Amérique latine et Caraïbes : 3 ; Asie et Pacifique : 4 ; États arabes : 1 ; Europe et Amérique du Nord : 19.

#### **Coopération avec l'UNESCO et évaluation par le Secteur de programme :**

Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) : cette ONG suit les travaux statutaires relevant du Comité international de bioéthique (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), et a également apporté un concours actif à l'élaboration de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Il serait bon d'encourager le CIOMS à développer plus sa coopération concrète avec l'UNESCO.

Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) : De plus, l'UNESCO a récemment eu des relations de partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en tant que l'un des six partenaires organisant le Forum ministériel mondial 2008 sur la recherche pour la santé [Bamako (Mali), novembre 2008]. Cela étant, et compte tenu de l'éventualité d'interventions complémentaires, il est recommandé de reconduire les relations formelles avec cette organisation, notamment en considération de ses liens avec diverses activités liées aux programmes de l'UNESCO et à ceux de l'OMS.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**INTERNATIONAL COUNCIL FOR ADULT EDUCATION (ICAE)  
CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES (CIEA)**

**Siège :** Montevideo (Uruguay)

**Date de création :** 1973      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1978

**Buts:** Le CIEA est un partenariat mondial d'ONG groupant des apprenants adultes et des éducateurs d'adultes, qui travaillent à promouvoir l'éducation et la formation des adultes en tant qu'outil de participation éclairée au développement durable, et l'éducation tout au long de la vie en ce qu'elle est un élément indispensable dans des sociétés indépendantes et démocratiques.

**Représentativité géographique :** Le CIEA coopère avec 100 associations nationales autonomes et 7 associations régionales d'éducation des adultes. Il a des membres nationaux dans toutes les régions : Afrique : 20 ; États arabes : 3 ; Asie et Pacifique : 24 ; Europe et Amérique du Nord : 27 ; Amérique latine et Caraïbes : 12 ; membres associés : 2 ; membres sectoriels : 2.

**Coopération avec l'UNESCO :** Le CIEA coopère étroitement avec l'UNESCO, en particulier avec l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), aux préparatifs de la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA), où le CIEA a joué un grand rôle, exerçant son influence à tous les niveaux, avançant rapidement la candidature du Brésil comme pays hôte de la conférence et appelant à allouer des fonds à l'éducation et à l'alphabétisation des adultes. Membre du Groupe consultatif, le CIEA a participé : à la réunion d'experts sur les valeurs repères ; à l'élaboration des rapports nationaux, en communiquant et diffusant des informations de première main et en encourageant la participation des organisations de la société civile, assurant la liaison entre ces dernières et les commissions nationales pour l'UNESCO; à la promotion des conférences préparatoires régionales, grâce à une stratégie de communication prévoyant la diffusion d'informations avant et pendant les conférences régionales, par des comptes rendus mis en ligne en temps réel ; à l'organisation de stages de formation et d'ateliers régionaux (création de la Plate-forme africaine) ; à la mise à disposition de soutien financier permettant d'envoyer des représentants à chaque conférence régionale ; à différentes commissions des conférences régionales, où il a déployé une grande activité. Le CIEA a également joué un rôle important pour la promotion de la conférence lors de manifestations cruciales telles que le Forum social mondial et la Semaine mondiale d'action, en prélude à la sixième CONFINTEA, et en apportant son concours sur plusieurs thèmes grâce à des séminaires (par exemple le séminaire virtuel sur les valeurs repères, ou le séminaire sur les grandes questions à débattre à la CONFINTEA).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Avec ses antennes régionales et ses multiples associations membres représentant des organisations fédératives nationales d'éducation des adultes, le CIEA, compte tenu de l'importance des ONG pour la pratique de l'éducation des adultes et la recherche à but pragmatique, est un partenaire important pour l'UNESCO en matière d'alphabétisation et d'apprentissage des adultes. Son Bureau de genre et d'éducation est un partenaire tout à fait approprié pour l'alphabétisation et l'éducation des femmes adultes, dans une perspective d'égalité et de justice passant par l'éducation et l'alphabétisation des adultes. Le CIEA et les organisations qui en sont membres ont joué un rôle essentiel d'appui à la CONFINTEA, surtout dans les pays en développement ; pour l'examen à mi-parcours de 2003 de la cinquième CONFINTEA, le CIEA a mis au point un rapport officieux envisageant l'état de mise en œuvre des recommandations de la cinquième CONFINTEA du point de vue des ONG. Pour préparer la sixième CONFINTEA (2009), les organisations membres du CIEA ont soutenu directement la mise au point des rapports nationaux sur l'état et le développement de l'apprentissage et de l'éducation dans nombre de pays. Les antennes régionales ont envoyé des représentants aux groupes de rédaction des documents issue de toutes les réunions régionales préparant la sixième CONFINTEA, communiquant ainsi le point de vue des ONG pour la formulation des documents régionaux.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE TRADITIONNELLE (CIMT)**

### **INTERNATIONAL COUNCIL FOR TRADITIONAL MUSIC (ICTM)**

**Siège** : Canberra (Australie)

**Date de création** : 1947      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1987

**Buts** : Le Conseil international de la musique traditionnelle a pour mission de développer l'étude, la pratique, la documentation, la préservation et la dissémination de la musique - folklore, musique populaire, musique classique, urbaine et danses de tous les pays.

**Représentativité géographique** : Environ 1 800 membres, particuliers et institutions. Comités nationaux répartis dans 109 pays et territoires. Afrique : 13 ; Amérique latine et Caraïbes : 17 ; Asie et Pacifique : 30 ; États arabes : 9 ; Europe et Amérique du Nord : 40.

**Coopération avec l'UNESCO** : De 2001 à 2005 le CIMT a été chargé par l'UNESCO d'évaluer les candidatures pour la musique et la danse aux chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, candidatures qui ont été en majorité. Après l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), le CIMT a envoyé des observateurs à la plupart des réunions du Comité intergouvernemental, qui en 2008 a recommandé de l'accréditer comme ONG internationale, accréditation à confirmer par l'Assemblée générale en 2010. À ses deux dernières Conférences mondiales [Sheffield (Royaume-Uni) en 2005 ; Vienne (Autriche) en 2007] le CIMT a organisé des débats plénières sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, avec la participation de fonctionnaires compétents de l'Organisation. En outre, le CIMT a été chargé de l'édition de la série de CD de la Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : Le CIMT est un partenaire actif pour la promotion de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et a organisé des groupes de discussion pour l'UNESCO sur la Convention de 2003 lors de ses Conférences mondiales de Sheffield (Royaume-Uni) de 2005 et de Vienne (Autriche) de 2007. Il a été admis en qualité d'observateur à la plupart des réunions statutaires des organes directeurs de la Convention, où il a assuré efficacement la liaison avec d'autres ONG et a eu à plusieurs reprises l'occasion de parler en leur nom. Un Vice-Président du CIMT a participé à une Réunion d'experts sur les mots-clefs du patrimoine culturel immatériel en décembre 2007 et assumé la responsabilité de la mise en forme des textes qui en sont issus. Le CIMT a demandé à être accrédité afin d'aider par ses avis le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ce que ce Comité a recommandé à l'Assemblée générale des États parties. La Section du patrimoine culturel immatériel compte que le Comité fera probablement appel au CIMT et à ses membres pour l'examen des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente et des demandes d'aide internationale d'un montant de 25 000 dollars des États-Unis ou plus. Avant l'adoption de la Convention, le Conseil avait été chargé d'examiner un grand nombre de dossiers de candidatures aux Proclamations des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE  
ET D'ARTS TRADITIONNELS (CIOFF)**

**INTERNATIONAL COUNCIL OF ORGANIZATIONS FOR FOLKLORE FESTIVALS  
AND FOLK ART**

**Siège** : Confolens (France)

**Date de Création** : 1970      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1984

**Buts** : Promouvoir le patrimoine culturel immatériel à travers des formes d'expression telles que la danse, la musique, les jeux, les rites, les coutumes ou toute autre activité artistique à travers les festivals internationaux du CIOFF ; promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel ; soutenir les activités de ses membres ainsi que celles des organisations non gouvernementales et toutes les autres institutions qui œuvrent dans le domaine du patrimoine culturel pour une culture de paix et de non-violence.

**Représentativité géographique** : Le CIOFF est composé de 72 sections nationales et 17 Membres associés ou correspondants, actifs dans 89 pays. Afrique : 14 ; Amérique latine et Caraïbes : 14 ; Asie et Pacifique : 13 ; États arabes : 4 ; Europe : 44.

**Coopération avec l'UNESCO** : Le CIOFF a assuré une participation massive à la préparation de la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire, à son évaluation, et plus récemment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Présence du CIOFF à toutes les réunions du Comité et de l'Assemblée générale. Participation de plusieurs de ses sections nationales à la Commission Nationale pour l'UNESCO. De même, le CIOFF prend part aux activités de la Convention pour la diversité des expressions culturelles en participant comme observateur aux réunions du Comité et de l'Assemblée générale.

Le CIOFF s'est vu attribuer des Programmes de Participation en direction du Dialogue interculturel : « La Route des Esclaves » : Afrique, Caraïbes et Amérique Latine et en direction des jeunes (jeux traditionnels). Il apporte sa contribution lors des consultations du Directeur général et a participé à toutes les conférences internationales des ONG. Le CIOFF est également expert auprès du programme « Villes Créatives ».

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : Le Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels a participé en qualité d'observateur à plusieurs réunions des organes statutaires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (une Assemblée générale, une réunion du Comité, deux réunions du Comité intergouvernemental). Deux États parties ont recommandé de l'inscrire sur la liste provisoire des ONG et autres entités qui pourraient être invitées aux réunions futures du Comité. Trois de ses associations – CIOFF Bulgarie, CIOFF Chypre et Coalition CIOFF Hongrie – ont également été recommandées par leurs États parties respectifs pour l'inscription sur cette liste. Le CIOFF Bulgarie a demandé à être accrédité afin d'aider par ses avis le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ce que ce Comité a recommandé à l'Assemblée générale des États parties. On notera que le CIOFF collabore aussi au programme des « Villes créatives » de l'UNESCO.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE  
(CIRTEF)**

**FRENCH-SPEAKING RADIO AND TELEVISION INTERNATIONAL COUNCIL**

**Siège :** Bruxelles (Belgique)

**Date de création :** 1978      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1984

**Buts :** Le CIRTEF regroupe tous les organismes de radiodiffusion utilisant entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux ou régionaux. Sa mission est de promouvoir le rôle de la radio et de la télévision en tant que moteur de développement au service de la collectivité ; aider ses membres à accomplir leur mission sociale, culturelle et éducative en favorisant la coopération entre les chaînes, notamment par les échanges, les coproductions, l'assistance mutuelle et l'entraide en matière de gestion, production, services techniques et formation du personnel ; faire mieux connaître, apprécier et respecter les particularités, les cultures et les aspirations des pays où ses membres produisent et diffusent leurs programmes.

**Représentativité géographique :** Le CIRTEF est composé d'organismes nationaux de radiodiffusion et de télévision à travers 31 pays et territoires de l'espace francophone. Afrique : 20 ; Amérique latine et Caraïbes : 1 ; Asie et Pacifique : 2 ; États arabes : 4 ; Europe et Amérique du Nord : 4.

**Coopération avec l'UNESCO :** Ces cinq dernières années, le CIRTEF a coopéré avec l'UNESCO pour la prévention du SIDA (courts métrages réalisés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, une demi-journée d'information et de diffusion au FESPACO 2009) ; pour les Droits de l'Homme (série de documentaires, participation à Century 21 et série de clips Radio) ; pour la libération de la Femme (série de Femmes battantes en Afrique) ; via une expérience d'IPOD sur l'éducation pour tous ; pour une expérience pilote d'éducation aux médias (début 2009).

Il a bénéficié également d'une aide du PIDC pour la création d'une cellule audiovisuelle au profit de l'Afrique de l'Est et a demandé également son accréditation à la Convention sur la diversité culturelle.

Enfin depuis fin 2006, le CIRTEF fait partie du Comité de liaison ONG-UNESCO et co-préside la Commission programmatique mixte UNESCO-ONG sur la communication et les nouvelles technologies.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La collaboration avec le CIRTEF est considérable en ce qui concerne le travail du Secteur CI et en particulier pour la réalisation de projets en Afrique : la formation des formateurs relative à l'éducation aux médias ainsi qu'à la formation des jeunes réalisateurs de télévision sur la problématique du VIH/SIDA. Depuis 2006, le CIRTEF a formé des jeunes réalisateurs de télévision qui ont réussi à faire diffuser au moins 14 courts métrages par les 45 membres diffuseurs. En 2009, une projection de 24 courts métrages sur le sida/VIH par de jeunes producteurs TV du réseau global de l'UNESCO sera lancée lors du festival panafricain du cinéma à Ouagadougou (FESPACO) en mars 2009.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION OUVERTE ET À DISTANCE (CIED)

### INTERNATIONAL COUNCIL FOR OPEN AND DISTANCE EDUCATION (ICDE)

**Siège :** Oslo (Norvège)

**Date de création :** 1938      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1967

**Buts :** Le CIED a pour but de promouvoir la connaissance et l'intensification de l'éducation à distance dans le monde entier, d'assurer la coordination internationale de l'éducation ouverte et à distance, de contribuer à la mise au point de nouvelles méthodes et technologies appliquées à l'éducation, d'offrir un forum où les individus, les entreprises, les établissements d'enseignement, les pouvoirs publics et les organismes s'occupant d'éducation ouverte et à distance puissent œuvrer au perfectionnement des professionnels de ce domaine et interagir.

**Représentativité géographique :** Le CIED compte parmi ses membres des universités, des écoles, des entreprises, des professionnels et dans certains cas des administrations de l'enseignement, dans plus de 90 pays. Il a des bureaux locaux en France, en Allemagne, en Australie, en Inde, aux États-Unis d'Amérique, en République de Corée, dans la Fédération de Russie et en Afrique du Sud. Afrique : 15 ; Amérique latine et Caraïbes : 11 ; Asie et Pacifique : 17 ; États arabes : 6 ; Europe et Amérique du Nord : 21.

**Coopération avec l'UNESCO :** 2002 : Participation à des séminaires internationaux et consultation d'experts faisant suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de 1998 ; participation au Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international (l'organe normatif du CIED devenant un acteur mondial des évaluations de qualité) ; participation à l'étude de l'UNESCO sur les TIC dans l'éducation de base (« ICT in basic education »). 2003 : participation à la CMES ; le CIED a présidé un atelier sur L'enseignement supérieur comme bien public ; participation à la Table ronde sur l'éducation pour tous (EPT) ; participation au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Genève : exposé de position sur La formation des maîtres, défi crucial pour les sociétés du savoir (« Teachers' Training, Central Challenge for Knowledge Societies »). 2004 : participation au Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international. 2005 : participation à la Consultation collective sur l'EPT ; participation au SMSI, à Tunis, avec un atelier international sur les TIC et l'éducation dans les pays en développement. 2006 : participation à la Journée Internationale des ONG sur la dignité humaine ; Étude mondiale sur les TIC dans l'éducation à l'UNESCO. 2007 : participation au Forum de la société civile et à la Conférence Générale de l'UNESCO ; Élection à la Présidence de la Conférence internationale des ONG en relations officielles avec l'UNESCO et du Comité de Liaison. 2008 : Participation aux sessions du Comité sur les ONG du Conseil exécutif ; Organisation et suivi du travail des CPM du Comité de Liaison des ONG ; Journée Éducation pour tous et enseignement supérieur ; Participation au séminaire sur les TIC et l'éducation ; Organisation et participation à la Conférence DPI-NGO sur les droits de l'homme ; Organisation et participation à la Journée Internationale des ONG sur les droits de l'homme.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Le CIED est partenaire de longue date du Secteur de l'éducation, travaillant en particulier avec la Division de l'enseignement supérieur. Il a apporté son concours au premier et au deuxième Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international (2002 et 2004), ainsi qu'à la réunion tenue cinq ans après le Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES+5) (2003). En 2008, il a concouru également à la réunion intersectorielle sur les TIC dans l'éducation pour la définition d'une stratégie intersectorielle. Il s'emploie à organiser sa conférence annuelle à Maastricht de juin 2009, qui apportera un concours direct à la Conférence mondiale de juillet 2009.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **CONSEIL MONDIAL DE L'ARTISANAT (WCC)**

### **WORLD CRAFTS COUNCIL (WCC)**

**Siège :** Chennai (Inde)

**Date de création :** 1964      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1969

**Buts :** Maintenir, renforcer et assurer le statut de l'artisanat comme partie importante de la vie culturelle et promouvoir les valeurs humaines de l'artisanat et le sens de la solidarité entre artisans à travers le monde. Encourager, aider et conseiller les artisans et promouvoir une connaissance et reconnaissance plus étendue de leur travail en tenant compte de leurs identités et traditions culturelles et nationales différentes.

**Représentativité géographique :** Le CMA est composé d'entités nationales, d'organisations internationales et régionales et de membres individuels, œuvrant dans le domaine de l'artisanat.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération de l'AMC avec UNESCO a principalement porté sur la mise en œuvre de la Reconnaissance d'excellence de l'UNESCO pour l'artisanat.

En outre, chaque région a un partenariat étroit avec les bureaux régionaux de l'UNESCO et chaque pays avec ses Commissions nationales respectives, dans l'appui de diverses initiatives visant au développement et à la diffusion de l'artisanat dans le monde.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Le Conseil mondial de l'artisanat est la seule organisation non gouvernementale internationale qui opère dans le domaine de l'artisanat depuis plus de 40 ans. Elle a été étroitement associée aux différents programmes de formation et promotion de l'artisanat notamment dans cadre de l'activité phare : la Reconnaissance d'excellence de l'UNESCO pour l'artisanat. Grâce à sa forte implantation dans les régions du monde, le CMA a mobilisé l'ensemble des acteurs pour les sensibiliser à ce programme. On notera que le CMA collabore aussi au programme des « Villes créatives » de l'UNESCO. L'avis du Secteur de la culture est totalement favorable au renouvellement des relations telles qu'existantes.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM (FIAF)

### INTERNATIONAL FEDERATION OF FILM ARCHIVES (FIAF)

**Siège** : Bruxelles (Belgique)

**Date de création** : 1938      **Relations officielles avec l'UNESCO** : 1979

**Buts** : La FIAF réunit des institutions qui ont pour but de conserver et de montrer les films et tout autre document audiovisuel. Elle fédère, en conjuguant leur action, les plus importantes archives du monde qui ont pour but de récupérer, restaurer et montrer des films et des documents relatifs à l'histoire du cinéma, de ses débuts jusqu'à nos jours. Sa mission est de promouvoir l'art et la culture cinématographiques ; réunir les institutions qui, dans chaque pays, se consacrent à la sauvegarde et à la conservation de l'héritage des œuvres audiovisuelles, sous leur double aspect de biens culturels et de documents historiques ; encourager la recherche, la préservation, la conservation des documents historiques ainsi que les matériaux se rapportant à l'héritage audiovisuel. Elle a pour mission d'encourager la création de nouvelles archives dans les pays qui en sont dépourvus.

**Répartition géographique** : La FIAF regroupe 145 institutions affiliées réparties dans 76 pays : 8 en Afrique (dans 7 pays), 15 en Amérique du Nord (dans 2 pays) ; 18 en Amérique Latine et les Caraïbes (dans 13 pays) ; 23 en Asie (dans 18 pays) ; 77 en Europe (dans 33 pays) ; 4 en Océanie (dans 2 pays).

**Coopération entre la FIAF et l'UNESCO** : Pendant la période considérée (2002 – 2008), la FIAF a multiplié ses efforts de coopération internationale en vue d'étendre son rayon d'action en Afrique, Amérique Latine et Asie, toujours dans la perspective des « Recommandations » de l'UNESCO adoptées à Belgrade en 1980 et actualisées et complétées par la suite. C'est ainsi que plusieurs Congrès et symposiums, traditionnellement organisés en Europe ou en Amérique, ont eu lieu en Corée (Séoul, 2002), Vietnam (Hanoï, 2004), Brésil (Sao Paulo, 2006), Japon (Tokyo, 2007), et que le prochain congrès se tiendra en Argentine (Buenos Aires, 2009). L'UNESCO a toujours été invitée à participer à ces événements et a envoyé ses représentants à participer aux travaux de la FIAF. Après une longue période de coopération directe UNESCO – FIAF (telle que la FIAF Summer School de 2004 à Rochester, USA, cofinancée par le Programme de Participation de l'UNESCO), les activités conjointes UNESCO – FIAF ont été canalisées à travers le Coordinated Council of Audiovisual Archives Association (CCAAA). Cette coopération s'est exercée sous forme d'échanges d'informations et de transferts de connaissances, ainsi que par l'organisation au niveau mondial de la Journée mondiale du Patrimoine audiovisuel de l'UNESCO et l'adoption et la réalisation de nombreux projets conjoints avec les autres associations faisant partie du CCAAA.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme** : La FIAF est membre de l'organe officiel Coordinated Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA) qui coopère avec l'UNESCO – c'est la seule ONG qui s'occupe d'archivage de films. Elle donne des avis à l'UNESCO, qui fait appel au besoin à ses connaissances spécialisées dans ce domaine. C'est à elle qu'on doit pour l'essentiel l'adoption de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel par la Conférence générale de l'UNESCO, et elle s'emploie activement à promouvoir les activités marquant la Journée. Elle participe à l'organisation d'ateliers de formation et de perfectionnement professionnel, ainsi que du Symposium technique conjoint sur l'archivage audiovisuel, organisé tous les trois ans sous les auspices de l'UNESCO. La reconduction des relations est hautement recommandée.

**Recommandation par le Directeur général** : Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS (FIFDU)**  
**INTERNATIONAL FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN (IFUW)**

**Siège :** Genève (Suisse)

**Date de création :** 1919      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1948

**Buts :** La FIFDU constitue un forum mondial où des femmes diplômées des universités dialoguent sur des problèmes internationaux. Sa principale mission est de promouvoir l'amélioration de la condition des femmes et des filles, ainsi que l'éducation tout au long de la vie et de permettre aux femmes diplômées d'utiliser leurs compétences pour opérer des changements, participer aux prises de décision dans le secteur public comme dans le secteur privé, protéger les droits de l'homme et promouvoir la paix.

**Représentation géographique :** La FIFDU regroupe 79 fédérations et associations nationales actives en Afrique, en Asie et en Asie du Sud, en Europe, en Amérique centrale et en Amérique latine et dans le Pacifique. Afrique : 14 ; Amérique latine et Caraïbes : 10 ; Asie et Pacifique : 21 ; Europe et Amérique du Nord : 32 ; Moyen-Orient : 2.

**Coopération avec l'UNESCO :** ED : Suivi de Dakar et à la mise en œuvre des OMD : participation au groupe de travail sur l'EPT à Paris (2007) et à Dakar (2008), aux conférences du BEI (2004 et 2008). Enseignement supérieur : suivi de la CMES, consultation collective. Contribution au colloque sur les politiques dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur par un document rédigé à la demande des organisateurs. CLT : Participation à la phase préparatoire à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et observateur aux sessions du Comité intergouvernemental. Coopération collective : participation aux CPM, membre du comité international de suivi de la CMES. Élection au Comité de liaison et deux mandats de Présidence.

**Évaluation de la coopération par les Secteurs de programme :** SHS : La FIFDU suit les réunions statutaires du Comité international de bioéthique et du Comité intergouvernemental de bioéthique (IGBC). Elle participe également à l'élaboration de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. La section droits de l'homme et égalité des genres a l'intention d'activer les relations avec la FIFDU, organisation de premier plan au niveau international en matière de promotion de l'égalité des genres. La FIFDU a le potentiel pour contribuer à la mise en œuvre de projets pour l'autonomisation économique des femmes et pour la prévention de la violence contre les femmes. ED : La Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) coopère de près avec la Division de l'enseignement supérieur pour ce qui touche la réforme et l'innovation dans l'enseignement supérieur, et l'accès et la participation des femmes. La FIFDU a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur depuis sa création ; elle est membre du Comité international de suivi de la CMES institué par l'UNESCO pour aider le Secrétariat à concevoir et préparer la CMES de 2009 ; elle est membre également de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur et de son groupe de travail. À ce titre, la Fédération a apporté une contribution de fond à la préparation des réunions de la consultation des ONG, et a été représentée aux consultations de 2003 et 2005, ainsi qu'aux débats sur les thèmes de la CMES de 2009. Elle a joué également un rôle très actif pour les préparations et la tenue de l'évaluation à mi-parcours organisée cinq ans après la CMES (2003).

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH)

### INTERNATIONAL FEDERATION OF HUMAN RIGHTS (FIDH)

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1922      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1980

**Buts :** La Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme se compose de ligues nationales portant chacune le nom de leur pays. Sa mission est de répandre dans tous les pays les principes de justice, liberté, égalité et souveraineté des peuples ; mettre en œuvre des instruments de protection des droits humains, spécialement les droits des femmes et des minorités, lutter contre l'impunité des atteintes aux droits fondamentaux, promouvoir une mondialisation économique respectueuse des droits fondamentaux, soutenir la liberté d'action des défenseurs des droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels).

**Répartition géographique :** La FIDH fédère 115 organisations nationales de défense des droits de l'homme dans 90 pays. Afrique : 25 ; Amérique latine et Caraïbes : 12 ; Asie et Pacifique : 9 ; États arabes : 14 ; Europe et Amérique du Nord : 30.

**Coopération avec l'UNESCO :** Ces six dernières années, la FIDH a poursuivi sa collaboration avec l'UNESCO dans plusieurs domaines. La FIDH a participé étroitement à l'organisation des 3 Forum mondiaux relatifs aux droits de l'homme, organisés à Nantes. Active au Comité de pilotage de la préparation de ces fora, elle a apporté son expertise et ses connaissances à l'organisation des travaux et des tables rondes, qu'elle a animées ou au cours desquelles elle est intervenue. La FIDH s'est également impliquée dans les débats autour de la rédaction de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, et depuis son adoption, en faveur de sa ratification. La FIDH participe aussi aux consultations menées auprès des sociétés civiles dans le cadre des projets de programme et de budget de l'UNESCO. Enfin, dans le cadre du mandat de la FIDH et des différents programmes qu'elle mène en faveur du respect des droits de l'homme dans le monde, la FIDH poursuit les objectifs de l'UNESCO, notamment dans le cadre de son investissement en faveur de la liberté d'expression ; dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et du Comité des Nations unies pour les droits économiques, sociaux et culturels, etc.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La section de droits de l'homme et égalité des genres du Secteur SHS coopère régulièrement avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. SHS considère qu'il faut maintenir les relations officielles avec cette organisation de premier plan au niveau international en matière de droits de l'homme. La FIDH est très souvent invitée à participer aux conférences et réunions organisées par l'UNESCO. Cette organisation s'est associée à l'UNESCO pour l'organisation du Forum des droits de l'homme à Nantes, qui se tient tous les deux ans. Le dernier forum s'est tenu en juin-juillet 2008 et le prochain aura lieu en juillet 2010. Il est très important de renforcer la coopération avec la FIDH, organisation d'envergure internationale, qui joue un rôle particulièrement actif pour la défense et la promotion des droits de l'homme dans le monde.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION (IFIP)

### INTERNATIONAL FEDERATION FOR INFORMATION PROCESSING (IFIP)

**Siège :** Laxenburg (Autriche)

**Date de création :** 1960      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1962

**Buts :** L'IFIP a pour mission de : promouvoir les sciences du traitement de l'information ; stimuler la recherche, le développement et l'application du traitement de l'information dans les activités scientifiques en vue de renforcer la coopération internationale à travers cette activité ; porter une attention particulière aux besoins des pays en développement et les assister par des moyens appropriés pour assurer une optimisation des bienfaits émanant de l'application des technologies de l'information.

**Représentation géographique :** L'IFIP est composée de 48 membres institutionnels (sociétés nationales de traitement de l'information, organisations scientifiques), trois membres correspondants et 11 organisations affiliées, ainsi que de membres individuels, dans 65 pays : Afrique : 3 ; Amérique latine et Caraïbes : 16 ; Asie et Pacifique : 11 ; États arabes : 5 ; Europe et Amérique du Nord : 30.

**Coopération avec l'UNESCO :** Au Congrès mondial de l'informatique (WCC) de 2002 à Montréal, organisation de séances de téléapprentissage avec des pays en développement, et Déclaration IFIP/UNESCO sur la jeunesse du Congrès informatique mondial 2002. Animation du séminaire Towards educational policies integrating information and communication technology [Vers des politiques éducatives intégrant les TIC], Bangkok, Thaïlande, 19-21 février et 23-25 avril 2003. Colloque UNESCO sur Le métier d'enseignant à l'heure de l'éducation pour tous : Rapporteur général du Colloque ; conférence sur le métier d'enseignant dans un monde en réseau. Forum mondial de l'informatique (WITFOR) en 2003 à Vilnius, sous les auspices de l'UNESCO, et déclaration. Préparation, organisation et présidence de la Table ronde sur l'éducation et les sociétés du savoir au Sommet Mondial sur la société de l'information à Genève. Mémoire d'accord entre le Comité technique 3 (Éducation) de l'IFIP et l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation. Séances pour les pays en développement au Congrès mondial de l'informatique de 2004 à Toulouse. WCC pour l'éducation de 2005 à Stellenbosch, et déclaration. WITFOR de 2005 à Gaborone sous les auspices de l'UNESCO, avec des séances pour les pays en développement, et déclaration. 2006 : participation à 2 tables rondes (et animation de l'une d'elles) au Colloque international sur l'université à l'ère du numérique (Paris) sur les universités numériques. WITFOR de 2007 à Addis-Abeba sous les auspices de l'UNESCO : séances pour les pays en développement et atelier AGORA. Proposition de l'initiative AGORA de l'IFIP sur l'apprentissage tout au long de la vie pour le Programme de participation 2008-2009.

Projet Réseau AGORA de lutte contre la fracture numérique par la maîtrise de l'information (Projet ANDIL).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** IFIP, organisation multinationale apolitique de premier plan en technologies de l'information et de la communication et en sciences, a été créée en 1960 sous les auspices de l'UNESCO à la suite du premier Congrès mondial de l'informatique tenu à Paris en 1959. Le Secteur de la communication et de l'information (CI) coopérant depuis plus de 40 ans avec l'IFIP pour différents projets et activités de ses programmes, il est hautement recommandé de poursuivre la coopération de l'UNESCO avec la Fédération.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE SYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT (FISE)

### WORLD FEDERATION OF TEACHERS' UNIONS (WFTU)

**Siège :** Calcutta (Inde)

**Date de création :** 1948      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1948

**Buts :** La FISE rassemble les personnels de l'éducation, de la science et de la culture pour promouvoir une éducation de qualité pour tous, qui corresponde aux besoins d'une société démocratique et qui assure aux jeunes générations et aux adultes de meilleures opportunités d'accès aux connaissances. Sa principale mission est de promouvoir la condition matérielle et morale du personnel d'éducation, les droits de l'homme et la paix et mener des actions de solidarité concrètes avec les peuples et la jeunesse dans la monde entier. Elle œuvre à la mise en réseau des forces syndicales et associatives poursuivant les mêmes objectifs dans les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture.

**Représentativité géographique :** La FISE a pour membres des syndicats et des associations nationales équitablement répartis dans toutes les régions. Afrique : 19 ; Amérique latine et Caraïbes : 19 ; Asie et Pacifique : 15 ; États arabes : 9 ; Europe et Amérique du Nord : 12.

**Coopération avec l'UNESCO :** La Fédération a maintenu un accord de coopération avec l'UNESCO dès qu'a été lancée l'idée de faire jouer un rôle actif aux ONG pour faire connaître les activités de l'Organisation. Au cours de cette longue période, la Fédération a participé à des activités de tout type, l'intérêt premier se portant toutefois sur l'éducation. Elle a pris part à toutes les Conférences générales et est intervenue lors du débat général et des séances techniques. Avec ses syndicats elle a célébré dans 78 pays du monde entier la Journée mondiale des enseignants le 5 octobre, la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement le 10 novembre, et la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février, propageant de manière très visible le message de l'UNESCO. Elle a participé aux réunions des 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale de l'éducation au Bureau international d'éducation de l'UNESCO à Genève. Elle a régulièrement participé aux réunions EPT / Droits de l'homme dans différentes régions du monde, ainsi qu'aux programmes associés aux réunions sur l'éthique en sciences, plus particulièrement à la bioéthique. Ses syndicats nationaux ont pris une part active dans leurs pays respectifs aux séminaires, ateliers et conférences consacrés à l'Éducation pour tous, aux droits de l'homme, aux conditions de vie décentes pour les enseignants, à l'éducation de qualité pour tous, et à l'éducation sans exclusive. Elle publie régulièrement en anglais le magazine *Teachers Of The World* pour propager et faire comprendre les idées de l'UNESCO dans différentes régions du monde.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La FISE est un partenaire apprécié pour les activités concernant l'enseignement supérieur. Elle a siégé au Comité international de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1999-2004), et est membre de la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et de son groupe de travail. À ce titre, ses représentants ont concouru utilement à la préparation et à la tenue des réunions de cet organe, dont les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> consultations (2003 et 2005). Elle a apporté une contribution à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 (CMES+5).

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE (IIP)

### INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE (IPI)

**Siège :** Vienne (Autriche)

**Date de création :** 1950      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1979

**Buts :** L'IIP est la principale organisation de défense de la liberté de la presse dans le monde. Il a pour mission de défendre et promouvoir la liberté de la presse, autrement dit le libre accès aux informations, la libre transmission des nouvelles, la libre publication des journaux et la libre expression des opinions ; de promouvoir le libre échange et la libre circulation de l'information sans considération de frontières nationales ; de promouvoir la coopération et l'échange d'expérience professionnelle entre ses membres afin d'améliorer la pratique du journalisme ; et de développer les écoles de journalisme.

**Représentativité géographique :** L'Institut international de la presse est un réseau mondial de rédacteurs en chef, cadres de direction des médias et journalistes de premier plan représentant des quotidiens, des revues, des organismes de radiodiffusion et de télévision et des agences de presse de plus de 100 nations.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération entre l'IIP et l'UNESCO a pris surtout la forme d'envoi de représentants de chacune des deux organisations aux manifestations de l'autre. Par ailleurs, l'Institut et l'UNESCO ont conjugué leurs efforts pour les Missions internationales pour la liberté de la presse et la liberté d'expression à Sri Lanka et au Népal, qui ont envoyé des délégations dans l'un et l'autre pays et publié des déclarations condamnant les atteintes à la liberté de la presse. Le journal indien *Malayala Manorama*, dont le rédacteur résident et directeur-gérant principal est membre du Conseil exécutif de l'IIP, s'est vu décerner en 2005 le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale. Des représentants de l'IIP ont participé (en y intervenant parfois) aux manifestations suivantes de l'UNESCO : *The Dangers of Impunity and Media Development Indicators* (2008) ; *Press Freedom, Post Conflict: A Cause of Instability or Foundation of Democratic Development* [Copenhague, IMS (International Media Support) et Commission nationale danoise pour l'UNESCO, 2007] ; *Dialogue des cultures et des civilisations : une passerelle entre les droits de l'homme et les valeurs morales* (2007) ; *Les nouveaux médias et la liberté de la presse* (2007) ; *Professionnels des médias israéliens et palestiniens : renouer le dialogue* (2003).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'UNESCO a de longue date une relation dynamique avec l'IIP pour plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels. Elle a défini des principes d'assistance aux médias par les programmes conjointement avec l'Institut, qui a régulièrement été invité à participer aux conférences annuelles organisées par le Secteur de la communication et de l'information pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les Déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO - les Déclarations de Belgrade et de Dakar ont été approuvées par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005). L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec l'IIP, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession ; elle est généralement présente aux réunions du Congrès mondial de l'Institut. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. L'IIP a également apporté son concours à plusieurs initiatives de l'UNESCO concernant la sûreté des journalistes, la liberté d'expression sur l'Internet, etc.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**INTERNATIONAL COORDINATION COUNCIL OF EDUCATIONAL INSTITUTIONS ALUMNI  
(INCORVUZ-XXI)**

**CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DES ANCIENS ÉLÈVES  
D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (INCORVUZ-XXI)**

**Siège :** Moscou (Fédération de Russie)

**Date de création :** 1989      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1994

**Buts :** Le Conseil international de coordination des anciens élèves d'établissements d'enseignement supérieur (INCORVUZ-XXI) groupe d'anciens élèves des établissements d'enseignement supérieur de l'ex-URSS. Ses principaux objectifs sont de promouvoir les contacts d'ordre humanitaire, scientifique et technologique, en particulier dans l'enseignement supérieur ; d'aider les diplômés et anciens élèves à améliorer et mettre à jour leur formation professionnelle à la recherche pédagogique et scientifique dans des établissements d'enseignement supérieur et des unités de production ; de fournir une assistance aux pays en développement en transmettant et diffusant des savoirs utiles à leur progrès économique et social et de promouvoir les activités des ONG et leur mise en réseau.

**Représentativité géographique :** INCORVUZ-XXI compte des membres dans 56 pays ; il a des bureaux et représentations à Saint-Pétersbourg, Irkoutsk, Moscou, Kharkov. Afrique : 12 ; Amérique latine et Caraïbes : 8 ; Asie et Pacifique : 12 ; États arabes : 8 ; Europe et Amérique du Nord : 16.

**Coopération avec l'UNESCO :** INCORVUZ-XXI a participé à toutes les sessions de la Conférence générale de l'UNESCO depuis 1993. Il a participé aux réunions de la Commission nationale russe pour l'UNESCO et du Bureau de l'UNESCO à Moscou (Conférence de l'UNESCO Justice sociale dans les soins de santé : bioéthique et droits de l'homme, 7-8 décembre 2005).

Coopération avec la Chaire UNESCO-INCORVUZ / Réseau pour le développement des Organisations non gouvernementales dans les pays en transition (Université sociale d'État russe, Moscou – Séminaire de formation pour le personnel du Bureau de l'UNESCO à Moscou, 13 février 2006).

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Cette ONG participe à deux Chaires de l'UNESCO instituées dans le cadre du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO, plus activement à la première qu'à la deuxième.

**Chaire UNESCO-INCORVUZ/Réseau pour le développement des Organisations non gouvernementales dans les pays en transition,** créée en novembre 1997 à l'Université sociale d'État russe à Moscou (Fédération de Russie)

**Chaire UNESCO - INCORVUZ pour le développement des organisations non gouvernementales dans les pays en transition,** créée en 2000 à l'Université d'État de Tbilissi (Géorgie)

INCORVUZ-XXI s'est récemment joint à la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur.

Le Secteur de l'éducation recommande la reconduction des relations officielles avec INCORVUZ XXI.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OIEC)

### CATHOLIC INTERNATIONAL EDUCATION OFFICE

**Siège :** Bruxelles (Belgique)

**Date de création :** 1952      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1958

**Buts :** L'OIEC est un réseau de plus de 210 000 écoles scolarisant 41 millions d'élèves de l'enseignement formel et 20 millions d'élèves de l'enseignement non formel. Sa principale mission est de promouvoir l'éducation pour tous ; exprimer la présence active de l'Église dans le monde, dans le domaine particulier de l'éducation au service des cultures du monde ; affirmer, dans la communauté humaine des nations, sa volonté de collaboration à l'éducation sous toutes ses formes ; promouvoir l'école catholique à travers le monde et la formation de ses enseignants comme éducateurs chrétiens ; lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir une éducation de qualité pour tous.

**Représentativité géographique :** Le réseau de l'OIEC regroupe plus de 100 pays répartis dans toutes les régions du monde. Secrétariats régionaux à Manille, Bogota, Dakar, Beyrouth et Bruxelles. Représentations permanentes auprès de l'UNESCO à Paris, des Nations Unies à New York, du Conseil de l'Europe à Strasbourg, du Vatican à Rome et des bureaux des Nations Unies à Genève. Nombre des pays membres de l'OIEC: Afrique: 36 ; Amérique: 26 ; Asie: 12 ; Moyen Orient et Afrique du Nord : 7 ; Europe: 20.

**Coopération avec l'UNESCO :** Depuis sa fondation, en 1952, l'OIEC s'est réellement trouvé en convergence d'objectifs avec l'UNESCO et, si l'on considère les six dernières années, plus encore que précédemment, notamment dans le cadre prioritaire de l'Éducation : l'Éducation Pour Tous et en particulier la réduction de l'analphabétisme, l'éducation des filles et des femmes et l'Éducation à la paix et à la tolérance, fondée sur le respect de la dignité humaine. De 2002 à 2008, participation active aux activités de la Consultation collective ONG/UNESCO EPT. Participation au sein de chacune des 7 CPM et présidence de celle intitulée « Dialogue entre les cultures pour la paix ». Sur le thème de « L'éducation à la paix, à la réconciliation et au vivre ensemble », l'OIEC, avec notamment le soutien de l'UNESCO et la collaboration du BRENDA a, pour vingt pays africains anglophones et francophones, organisé un séminaire de formation de formateurs à Dakar en août 2005. L'OIEC a été élu au Comité de Liaison ONG-UNESCO en 2004 et en 2006, son représentant occupant alors la fonction de Secrétaire général.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) : L'OIEC suit les travaux statutaires associés au Comité international de bioéthique et au Comité intergouvernemental de bioéthique. L'Office a également apporté un concours actif à l'élaboration de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Il faudrait que l'OIEC développe plus avant sa coopération concrète avec l'UNESCO. ED : L'OIEC est membre de la Consultation collective des ONG pour l'Éducation pour tous. Elle a ainsi participé aux réunions annuelles ou biennuelles du réseau de la CCONG/EPT et participé à ses activités. Lors de la 3<sup>e</sup> réunion annuelle, à Beyrouth, en décembre 2004, l'OIEC a été désignée comme point focal international au sein du Groupe de coordination de la CCONG/EPT. Par ailleurs, l'OIEC est invitée chaque année à participer à la réunion du Groupe de travail sur l'EPT pour contribuer aux discussions et faire part de son expérience dans divers domaines de l'Éducation pour tous. Le Secteur de l'éducation recommande le renouvellement des relations officielles avec cette ONG.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT (OMMS)****WORLD ORGANIZATION OF THE SCOUT MOVEMENT (WOSM)**

**Siège :** Genève (Suisse)

**Date de création :** 1920      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1961

**Buts :** Mouvement d'éducation non formelle destiné aux jeunes et fondé sur le volontariat, l'OMMS a pour mission de contribuer à l'éducation des jeunes afin de construire un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle actifs dans la société.

**Représentation géographique :** L'OMMS regroupe 160 organisations scouts nationales à travers le monde, ce qui représente plus de 28 millions de scouts, jeunes et adultes. Elle opère depuis le siège et des bureaux régionaux à Genève et Bruxelles, au Caire, à Manille, Nairobi, Dakar et au Cap, à Santiago du Chili, et à Yalta-Gurzuf.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération est constante, à travers la participation d'une équipe permanente de représentants de l'OMMS qui contribuent aux travaux du Comité de liaison ONG-UNESCO, notamment à la Commission programmatique mixte (CPM) Jeunesse et en assurant la présidence de la CPM droits de l'homme. Depuis la parution du rapport Delors en 1997, l'OMMS a fondé toutes ses actions en faveur de la reconnaissance de l'éducation non formelle sur les recommandations de l'UNESCO. En 2007, l'UNESCO a été présente au Jamboree Scout Mondial, et a soutenu financièrement la tenue du Congrès scientifique mondial, organisé en novembre 2007 à Genève (à travers un financement du programme de participation). Ce soutien est poursuivi en 2008 avec la parution des actes du congrès. En 2007, la coopération scientifique a été renforcée par une présence accrue de l'OMMS auprès du Bureau international de l'éducation. Enfin, l'OMMS poursuit la diffusion des kits d'éducation à la paix, cofinancés par l'UNESCO, qui s'inscrivent dans le suivi de toutes les actions menées depuis le lancement de la Décennie de la Culture de la Paix.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La Section de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de SHS (YSPE) a eu des échanges réguliers d'information avec l'OMMS dans le cadre de la Commission programmatique mixte Jeunesse du Comité de Liaison UNESCO-ONG (cette ONG, qui fait partie du triumvirat qui gère la CPM, est l'un des membres les plus actifs de cette Commission). L'OMMS a participé en tant qu'observateur aux 2 derniers Forums des jeunes de la Conférence générale (2005 et 2007). Dans le cadre des « World Scout Jamborees », l'OMMS a coopéré avec l'UNESCO en 1999 (19<sup>e</sup> Jamboree, Chili), en 2003 (20<sup>e</sup> Jamboree, Thaïlande) et en 2007 (21<sup>e</sup> Jamboree, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'OMMS, Royaume-Uni). L'UNESCO a organisé plusieurs ateliers, coordonnés par YSPE : Youth speak out about sexuality and HIV in the community [Les jeunes s'expriment sur la sexualité et le VIH dans la communauté], Exploring Values in Sport (Anti-doping) [Explorer les valeurs dans les sports (anti-dopage)], Education for Sustainable Development: what it means, and how we can contribute? [L'éducation au service du développement durable : ce qu'elle signifie, et les moyens d'y concourir]. L'édition 2007 a vu un atelier supplémentaire : Discovering Your World Heritage [Découvrez votre patrimoine mondial]. En 2003, le Directeur général de l'Organisation a inauguré le village global de développement (GDV) lors de la 20<sup>e</sup> fête des scouts du monde en Thaïlande. L'OMMS assure également un travail actif de liaison entre ses sections nationales (notamment les Scouts et Guides de France) et l'UNESCO. Un partenariat est ainsi en cours de discussion entre l'UNESCO et Scouts et Guides de France en vue de l'organisation par l'association d'Assises du Développement durable en 2009. SHS recommande le renouvellement des relations officielles.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINNE (OUI)**

INTER-AMERICAN ORGANIZATION FOR HIGHER EDUCATION (IOHE)

**Siège :** Montréal (Canada)

**Date de création :** 1979      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1982

**Buts :** L'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) favorise la coopération entre les institutions universitaires et le développement de l'enseignement supérieur en Amérique. Elle vise à positionner les universités comme partenaires à part entière du développement durable, en faisant valoir leur compétence et leur expertise dans le processus d'intégration continentale.

**Représentation géographique :** L'OUI regroupe 400 membres actifs ou associés (universités publiques et privées, instituts d'enseignement supérieur, centres de recherche, associations universitaires nationales ou régionales, conférences de recteurs) dans 25 pays. Amérique du Nord : 2 ; Amérique latine et Caraïbes : 24.

**Coopération avec l'UNESCO :** En avril 2007, à Loja (Équateur), l'UNESCO était représentée à la rencontre organisée par le Programme CAMPUS de l'OUI portant sur les nouveaux défis de l'enseignement à distance. Dans le cadre du cinquième thème du plan d'action adopté par la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur 2008, l'OUI a participé à la réunion convoquée par IESALC-UNESCO, à Panama, et s'est engagée à apporter tout son soutien à la création de ENLACES (Espacio de Encuentro Latinoamericano y Caribeño de Educación Superior) et à en faire la promotion auprès de ses membres. L'OUI s'est aussi rapprochée de l'Association internationale des universités (AIU) en participant activement à la dernière réunion tenue aux Pays-Bas. Une action concertée entre l'OUI et l'AIU permettra de tenir en avril 2009, au Mexique, une rencontre de l'AIU sur les réseaux universitaires.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'OUI est un partenaire apprécié pour les activités visant l'enseignement supérieur, auxquelles elle concourt au niveau théorique comme opérationnel. Membre de la Consultation collective sur l'enseignement supérieur, elle a apporté un concours de fond, en y participant, à la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (2003), et à l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 1998 (CMES+5). Les préparatifs de la prochaine CMES de 2009 offrent une excellente occasion de renforcer les liens et la coopération avec l'OUI, qui s'est également jointe à l'IESALC pour la mise en place de l'espace commun latino-américain et caraïbe pour l'enseignement supérieur – ENLACES, initiative proposée par la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes – CRES 2008 (Colombie, 2008) pour soutenir la coopération régionale pour des projets et programmes universitaires. L'OUI et l'IESALC, en association avec l'Union des universités de l'Amérique latine (UDUAL), sont attachés à la réalisation en coopération de projets universitaires liés à la définition des cursus et à la promotion de programmes d'études universitaires supérieures et de la mobilité des étudiants. Les universités associées à l'OUI représentant une gamme très étendue, celle-ci peut être considérée comme partenaire stratégique pour la diffusion des principes, des valeurs et des stratégies favorisant le développement de l'enseignement supérieur dans la région.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF)****REPORTERS WITHOUT BORDERS (RSF)**

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1985      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1992

**Buts :** RSF a pour objectif de : défendre les journalistes et collaborateurs des médias emprisonnés ou persécutés pour leur activité professionnelle, et dénoncer les mauvais traitements et la torture dont ils sont victimes dans de nombreux États ; lutter pour faire reculer la censure et combattre les lois visant à restreindre la liberté de la presse ; accorder chaque année une centaine de bourses d'assistance afin de venir en aide à des journalistes ou à des médias en difficulté (frais d'avocats, frais médicaux, achat de matériel, etc.), ainsi qu'aux familles de reporters emprisonnés ; agir pour améliorer la sécurité des journalistes, notamment dans les zones de conflit.

**Représentativité géographique :** Le réseau de RSF compte 9 sections nationales : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Suède et Suisse, et des représentations à Bangkok, Londres, Tokyo, Washington et New York. RSF bénéficie aussi d'un réseau de plus de 120 correspondants et travaille en étroite collaboration avec des associations locales ou régionales de défense de la liberté de la presse, membres du « Réseau RSF ». Afrique : 1 ; Amérique latine et Caraïbes : 1 ; Asie et Pacifique : 2 ; Europe et Amérique du Nord : 10.

**Coopération avec l'UNESCO :** La coopération entre RSF et l'UNESCO s'est établie selon deux axes principaux sur la période en cause : L'édition, en partenariat avec l'UNESCO, du Guide Pratique du journaliste, réimprimé environ tous les deux ans grâce au soutien de l'UNESCO, qui a pour objectif de répondre à la demande croissante de donner une publicité toujours plus large à la liberté de la presse et à la promotion du respect des droits de l'homme. Le guide se propose d'aider les journalistes qui travaillent en zone de conflit armés en listant des mesures, conseils pratiques et règles à observer. RSF a contribué à l'adoption en 2007 par l'UNESCO de la Déclaration de Medellin sur la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** L'UNESCO a de longue date une relation dynamique avec RSF pour plusieurs initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression et à créer un environnement porteur pour des médias indépendants et professionnels. Elle a défini en coopération des principes d'assistance aux médias par les programmes avec RSF, qui a régulièrement été invité à participer aux conférences annuelles organisées par le Secteur de la communication et de l'information pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (voir les Déclarations de Belgrade, de Dakar, de Colombo, de Medellin et de Maputo de l'UNESCO - les Déclarations de Belgrade et de Dakar ont été approuvées par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005). L'UNESCO a des relations de travail bien établies avec RSF, qui non seulement assure un filtrage professionnel des médias et exécute des activités, mais donne aussi des avis sur des thèmes intéressant la profession. On a ainsi des assurances de continuité et des liens en amont entre différents domaines de développement des médias, tels qu'aspects juridiques, renforcement des capacités des responsables de médias, perfectionnement des journalistes et promotion des réseaux de pairs. RSF a également apporté son concours à plusieurs initiatives de l'UNESCO concernant la sûreté des journalistes, la liberté d'expression sur l'Internet, etc. En outre, l'UNESCO a appuyé RSF pour la mise au point et la diffusion d'un certain nombre de documents de référence pour le perfectionnement des professionnels des médias, dont le Guide pratique du journaliste (traduit en plusieurs langues). La coopération est jugée stratégique et utile, et il est recommandé de la poursuivre et de la renforcer.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

## **UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA)**

### **INTERNATIONAL UNION OF ARCHITECTS (IUA)**

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1948      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1961

**Buts :** L'UIA cherche à unir les architectes de tous les pays du monde, sans distinction de nationalité, de race, de religion ou de doctrine architecturale, dans le cadre des fédérations de leurs associations nationales.

**Représentation géographique :** Composée lors de sa création de délégations de 27 États, l'UIA fédère aujourd'hui les organisations professionnelles les plus représentatives des architectes dans 124 pays et territoires, et regroupe à travers elles plus de 1 300 000 architectes dans le monde. Afrique : 26 pays ; Amérique Latine et Caraïbes : 16 pays ; Asie et Pacifique : 25 pays ; États arabes : 10 pays ; Europe et Amérique du Nord : 47 pays.

**Coopération avec l'UNESCO :** Coopération active du Programme de travail de l'UIA « Espaces éducatifs et culturels » avec l'Unité des Constructions scolaires de l'UNESCO - organisation de 15 séminaires internationaux UNESCO/ UIA ; élaboration conjointe de la Charte UNESCO/UIA sur la formation de l'architecte et établissement d'un Comité conjoint UNESCO/ UIA pour la validation de la formation des architectes (établissements d'enseignement de l'architecture), 1ère édition 1999, mise à jour en 2005 ; coopération permanente Division de l'enseignement supérieur/UIA depuis 1998 ; mise en place de la réglementation des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, approuvée par la conférence générale de l'UNESCO en 1956 et révisée en 1978 ; promotion du Prix UNESCO d'architecture, remis à un étudiant en architecture, tous les trois ans, dans le cadre d'un concours international lancé à l'occasion des Congrès mondiaux UIA.

**Évaluation de la coopération par les secteurs de programme :** SHS : Dans le cadre d'accords de coopération signés entre SHS et l'UIA les activités suivantes ont été mise en œuvre : Charte UNESCO/UIA de la formation des architectes (à réactualiser tous les 6 ans) ; Comité de Validation de conformité et de qualité de l'enseignement de l'architecture (Processus de validation lancés avec plusieurs écoles d'architecture en 2005) ; Concours internationaux d'architecture suivant les thèmes prioritaires de l'UNESCO ; Prix tri-annuel UNESCO d'architecture (aboli par 171 EX/B).

CLT : Le Centre du patrimoine mondial maintient de bonnes relations de coopération continue avec l'UIA, notamment dans le cadre du programme des villes du patrimoine mondial. Les membres de l'UIA apportent des connaissances professionnelles significatives au processus de réflexion engagé par le CPM sur les outils de conservation de villes et paysages urbains historiques ainsi que sur ceux d'une architecture contemporaine adaptée. L'actuelle présidente de l'UIA accorde une grande importance aux discussions menées au sein du groupe d'experts créé à cet effet et auquel elle participe personnellement ainsi que ses collègues de toutes les régions géographiques. Eu égard au rôle clé que l'architecture joue pour une grande partie des sites du patrimoine mondial, le Secteur de la culture juge essentiel de continuer, voire d'élargir, le champ de coopération avec l'UIA dans le futur. On notera que l'UIA est aussi associée au programme des « Villes créatives » de l'UNESCO.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**UNION INTERNATIONALE DES ÉDITEURS (UIE)**  
**INTERNATIONAL PUBLISHERS ASSOCIATION (IPA)**

**Siège :** Genève (Suisse)

**Date de création :** 1896      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1958

**Buts :** L'UIE rassemble des éditeurs du monde entier et a pour mission de faire respecter et de défendre le droit et la liberté des éditeurs de publier et diffuser sans aucune entrave les œuvres de l'esprit ; de promouvoir et protéger par tous les moyens légaux les principes du droit d'auteur dont dépend l'encouragement à créer des œuvres et à les publier et diffuser, et de défendre le droit d'auteur contre toutes les atteintes susceptibles de restreindre les droits des auteurs et des éditeurs ; de vaincre l'analphabétisme et de remédier au manque de livres et de matériels éducatifs ; et d'assurer la libre importation et exportation de livres et d'autres matériels produits par les éditeurs, en encourageant toutes les mesures tendant à éliminer et réduire les taxes sur les livres.

**Représentativité géographique :** L'UIE représente le secteur de l'édition du monde entier par l'intermédiaire de 61 associations nationales, régionales et d'éditeurs spécialisés réparties dans 57 pays. Afrique : 6 ; Amérique latine et Caraïbes : 9 ; Asie et Pacifique : 10 ; États arabes : 3 ; Europe et Amérique du Nord : 29.

**Coopération avec l'UNESCO :** Les représentants de l'UNESCO ont été invités comme intervenants aux congrès de l'UIE en 2004 et 2008, de même qu'aux symposiums de droit d'auteur en 2002 et 2006. L'UIE a été aussi invité par l'UNESCO à intervenir dans les séminaires de « formation des formateurs » en Tanzanie et au Sénégal, lesquels portaient sur les problèmes de la piraterie et de l'application du droit d'auteur. L'UIE fait aussi partie du groupe de travail (avec l'UNESCO, IBF et IFLA) sélectionnant la « Capitale Mondiale du Livre » et à ce titre a participé ces derniers temps aussi bien au processus de sélection qu'au développement des critères et des concepts de celle-ci. En étroite collaboration avec l'UNESCO, l'UIE a aussi créé un nouveau groupe de travail sur les statistiques internationales de l'édition. Ses travaux sont actuellement en cours. L'UIE a été un observateur actif des négociations concernant la Convention internationale sur la diversité culturelle et un promoteur de son application. D'autres questions ayant donné lieu à des échanges sont notamment : la liberté d'expression, les problèmes des bibliothèques, plus particulièrement la numérisation, et la promotion des politiques nationales du livre.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Participation à l'évaluation des candidatures de la Capitale mondiale du livre et à la diffusion de l'appel à candidatures et contribution à la conception, à la gestion et au suivi des projets ayant trait à l'élaboration de nouvelles méthodologies et d'indicateurs pour les statistiques en matière éditoriale. Soutien de l'UIE aux campagnes de l'UNESCO dans le domaine des politiques publiques du livre (par exemple à l'occasion du Congrès mondial des éditeurs de Séoul, mai 2008), et appui à la diversité culturelle dans l'offre de biens et services culturels, notamment éditoriaux. L'UIE joue, face à l'UNESCO, un rôle consultatif permanent en ce qui concerne toutes les questions ayant trait aux politiques du livre et au rôle positif des professionnels de la chaîne du livre dans l'éducation et la culture. Son réseau contribue au succès de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. L'UIE collabore aussi au programme des « Villes créatives » de l'UNESCO.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconduction des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**UNIVERSITÉ RADIOPHONIQUE ET TÉLÉVISUELLE INTERNATIONALE (URTI)**  
**INTERNATIONAL RADIO AND TELEVISION UNIVERSITY (IRTV)**

**Siège :** Paris (France)

**Date de création :** 1949      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 1979

**Buts :** Promouvoir la Culture et les cultures mondiales sous leurs multiples expressions audiovisuelles. Constitution et gestion d'un catalogue de programmes de radio et de télévision destiné à des échanges gratuits pour favoriser la plus large circulation de produits audiovisuels de qualité et de toutes origines. Organiser des Grands Prix pour consacrer l'excellence en matière de création culturelle dans l'expression audiovisuelle. Encourager le partage d'expériences et de savoir faire entre les membres par des actions de formations et des ateliers pédagogiques. Assurer une large diffusion des archives de programmes culturels auprès des organismes culturels, des établissements éducatifs et des chercheurs.

**Représentativité géographique :** L'URTI regroupe actuellement 48 organismes de radio et de télévision dans 30 pays et territoires dont : 7 en Afrique, 10 dans les États et territoires arabes, 11 en Europe, 1 en Amérique du Nord et 1 en Asie.

**Coopération avec l'UNESCO :** L'URTI a développé sa banque d'échanges entre différents programmes culturels et éducatifs, notamment avec les documentaires de l'UNESCO, grâce à sa coopération avec l'Organisation qui met ses studios audiovisuels à sa disposition. Un audit juridique, technique et éditorial va permettre de valoriser la banque de 1 700 documentaires libres de droit pour les membres en les numérisant avant de les proposer directement sur l'Internet sous la forme : d'un catalogue radiodiffusion pour la diffusion par des chaînes internationales ; d'un catalogue patrimonial mis à la disposition des universités, des chercheurs ou des musées. L'UNESCO est représentée dans les jurys des Grands Prix URTI de la radio et de la télévision dont la renommée internationale est aujourd'hui largement assurée. L'URTI organise des ateliers de formation et des coproductions soutenues par l'UNESCO. Dans la perspective des célébrations de son soixantième anniversaire en 2009, elle souhaite renforcer son partenariat avec l'UNESCO.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Depuis l'obtention par l'URTI en 2002 de son statut actuel de relations formelles de consultation, cette coopération a été consolidée pour dépasser le cadre de CI, inclure aussi le domaine de SC et s'inscrire dans l'action de CLT. L'action de l'URTI correspond aux priorités de l'UNESCO et contribue à « favoriser une communication libre, indépendante et pluraliste et l'accès universel à l'information », à « promouvoir la diversité culturelle », « au dialogue entre les civilisations et les cultures » tout en mettant l'accent sur les besoins de l'Afrique. Grâce à la coopération entre l'URTI et l'UNESCO, des documentaires consacrés à la préservation de l'environnement et des écosystèmes ont été réalisés. Le documentaire « Le village nomade » (Niger) produit dans le cadre du projet « Écosystèmes et environnement » a été primé au Grand Prix International du Documentaire d'acteur au Festival de télévision de Monte Carlo. La coopération entre l'UNESCO et l'URTI a aussi permis de contribuer au partage d'expériences et de savoir faire entre les membres par des actions de formations et des ateliers pédagogiques notamment au profit des producteurs/réalisateurs africains.

**Recommandation par le Directeur général :** Reconstitution des relations formelles de consultation pour une nouvelle période de six ans.

**PARTIE IV / PART IV**

**FOUNDATIONS AND SIMILAR INSTITUTIONS SUBJECT TO EVALUATION  
WITH A VIEW TO THE RENEWAL OF THEIR OFFICIAL RELATIONS WITH UNESCO**

**FONDATIONS ET INSTITUTIONS SIMILAIRES FAISANT L'OBJET D'ÉVALUATION  
EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LEURS RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'UNESCO**

**FICHES INDIVIDUELLES  
INDIVIDUAL FACT SHEETS**

**FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE  
PAUL GERIN-LAJOIE FOUNDATION**

**FONDATION POUR L'UNESCO – ÉDUCATION POUR LES ENFANTS EN DÉTRESSE  
FOUNDATION FOR UNESCO – EDUCATION FOR CHILDREN IN NEED**

## FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE

**Siège :** Montréal (Canada)

**Date de création :** 1977      **Relations officielles avec l'UNESCO :** 2002

**Buts :** Contribuer à l'éducation de base et à la formation des enfants et des jeunes adultes dans les pays les plus démunis, de même qu'à l'éveil aux réalités internationales chez les enfants des écoles primaires du Canada.

**Représentativité géographique :** La Fondation est composée de trente trois membres auxquels s'ajoutent cinq membres individuels et les administrateurs du Conseil d'administration. La Fondation soutient des projets et mène des actions au niveau international : en Afrique de l'Ouest, en Haïti et au Canada, en partenariat avec des acteurs locaux regroupés en conseils ou comités scolaires.

**Coopération avec l'UNESCO :** La Fondation Paul Gérin-Lajoie entretient une coopération satisfaisante et permanente avec l'UNESCO :

Participation aux réunions de la section Éducation de l'UNESCO de 2003 et 2005.

Lauréat du Prix d'alphabétisation Roi Séjong décerné par l'UNESCO en 2002.

M. Paul Gérin-Lajoie, Président-fondateur de la Fondation, reçoit la Médaille d'Or Albert Einstein décernée par l'UNESCO en mars 2008.

Signature d'un accord de coopération entre la Fondation et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, à Maputo en mai 2008.

Participation du Président-directeur général de la Fondation à la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation à Genève en novembre 2008.

En outre, des rencontres de suivi concernant l'accord de coopération entre les deux organisations sont régulièrement tenues au siège de l'UNESCO, notamment avec la Directrice du Bureau de l'UNESCO de Dakar.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** La Fondation Paul Gérin-Lajoie (FPG-L) et l'UNESCO ont signé un Accord de partenariat en mai 2008 dans le domaine de l'éducation. La FPG-L sera partenaire d'UNESCO/Dakar dans le cadre de projets sur le terrain, notamment sur les madrassas et l'inclusion des enfants exclus du système éducatif. UNESCO/Dakar est en train de travailler sur les madrassas en vue de préparer une proposition à la Banque Interaméricaine de développement. La directrice de l'UNESCO/Dakar a rencontré la FPG-L en décembre 2008 lors de son déplacement au Siège.

La coopération avec la FPG-L donne à l'UNESCO un partenaire fiable et éprouvé lors de multiples projets de soutien aux stratégies et aux programmes sur le terrain. A travers cette fondation, l'UNESCO a un large accès aux réseaux des partenaires du secteur privé et des gouvernements, notamment, l'ACDI, la Fondation de Véolia, la Fondation GlaxoSmithKline, la Fondation Melinda et Bill Gates, etc., eux-mêmes partenaires de FPG-L. Le Secteur de l'éducation recommande donc la poursuite de cette collaboration.

**Décision du Directeur général :** Renouvellement des relations officielles pour une nouvelle période de six ans.

**FONDATION POUR L'UNESCO - ÉDUCATION DES ENFANTS EN DÉTRESSE****FONDATION FOR UNESCO - EDUCATION FOR CHILDREN IN NEED**

**Siège :** Düsseldorf (Allemagne)

**Date de création :** 2002

**Buts :** La Fondation a été créée pour poursuivre et développer le travail accompli par sa fondatrice, Mme Ute-Henriette Ohoven, en sa qualité d'Ambassadrice spéciale de l'UNESCO pour l'éducation des enfants en détresse. Elle a pour but de s'employer directement et continûment à favoriser l'éducation et la satisfaction des besoins essentiels des enfants et des adolescents qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile, notamment les enfants des rues et les enfants qui sont exploités, handicapés ou victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. La Fondation mène son action en s'inspirant des buts de l'Acte constitutif de l'UNESCO et en coopérant avec l'Organisation et la Commission allemande pour l'UNESCO pour identifier les projets appropriés, leur apporter un appui financier et en évaluer l'efficacité et l'impact. En règle générale, l'exécution de ces projets est confiée aux bureaux hors Siège de l'UNESCO ou aux commissions nationales, qui l'assurent en collaboration étroite avec les organisations locales qualifiées.

**Représentativité géographique :** Les projets financés par la Fondation sont ouverts à tous les États membres de l'UNESCO, mais ils doivent être menés en priorité dans les pays en développement. Dans les dix années qui ont précédé la création de la Fondation, des fonds ont été fournis pour la réalisation de 189 projets dans plus de 80 pays, soit 39 en Afrique, 24 dans les États arabes, 28 dans la région Asie-Pacifique, 58 en Europe (essentiellement dans les pays en transition) et 40 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

**Coopération avec l'UNESCO :** Depuis le début des activités de l'Ambassadrice spéciale Mme Ute-Henriette Ohoven, ainsi que de la Fondation de l'UNESCO à partir de 2002, plus de 360 projets dans plus de 93 pays ont été réalisés. Au total plus de 37 millions de dollars de dons ont été collectés et ont servis à développer les différents projets. La coopération entre l'UNESCO et la Fondation pour l'UNESCO est actuellement en remaniement, donnant lieu à des réunions régulières et des entretiens en vue d'une révision bien définie. L'objectif est d'optimiser la coopération en matière d'efficacité et d'efficacités. L'accent est mis particulièrement sur la collecte plus intensive de fonds. La Fondation pour l'UNESCO entretient un contact très régulier et étroit avec la Commission allemande pour l'UNESCO.

**Évaluation de la coopération par le Secteur de programme :** Un projet d'accord entre l'UNESCO, la Fondation et la Commission nationale allemande pour l'UNESCO a été préparé et est en cours de finalisation.

**Décision du Directeur général :** Renouvellement des relations officielles pour une nouvelle période de six ans.